



المجلس الأعلى للتربية والتكوين والبحث العلمي
Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique

ندوة إفريقية
منظومات التربية والتكوين
والبحث العلمي في إفريقيا
ديناميات التحول

ندوة إفريقية
منظومات التربية والتكوين
والبحث العلمي في إفريقيا
ديناميات التحول

AFRICAN CONFERENCE
EDUCATION SYSTEMS IN AFRICA
TRANSFORMATION DYNAMICS

CONFÉRENCE AFRICAINE
LES SYSTÈMES ÉDUCATIFS EN AFRIQUE
DYNAMIQUES DE TRANSFORMATION

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE



Table des matières

Argumentaire	5
Allocution d'ouverture de Madame la Présidente du CSEFRS	9
Session inaugurale.....	15
Mohamed Arrouchi, Ambassadeur de Sa Majesté le Roi, Représentant permanent auprès de l'Union africaine.....	16
Najat Maalla M'jid, Représentante spéciale du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	16
Fouad Chafiqi, Secrétaire général du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique	18
Hicham Ait Mansour, Directeur de l'Instance Nationale d'Évaluation auprès du CSEFRS ..	19
Session 1 : L'éducation en Afrique face à ses défis : contribution des Conseils consultatifs et institutions éducatives	20
Les réformes du système éducatif nigérian et le rôle du NERDC en tant que Think-Tank national (Salisu Shehu- Nigéria)	21
Renforcement des performances du secteur de l'éducation au Bénin : le rôle du CNE (Noel Ahonagnon Gbaguidi – Bénin)	22
Les réformes du système éducatif béninois : avancées et perspectives 2027 (Moussiliou Moustapha – Bénin)	24
Les réformes de l'éducation au Mauritanie (Brahim Vall Mohamed Lemine – Mauritanie)	25
La transformation du Malawi par l'enseignement supérieur : analyses et perspectives du NCHE (Ambumulire Nellie Phiri – Malawi)	26
L'état de l'enseignement supérieur et les orientations futures au Rwanda (Edward Kadozi - Rwanda).....	27
La contribution des instances nationales de régulation de l'enseignement supérieur à la transformation des systèmes éducatifs (Charles D. Kihampa – Tanzanie).....	28
Dynamiques de transformation des systèmes éducatifs en Afrique – Focus Gabon (Jean-Christophe Moundjigui – Gabon)	29
Résumé des interventions et de la discussion	30
Session 2 : État des réformes et dynamiques de transformation des SEFRS en Afrique	32
La réforme de l'éducation au Cameroun : enjeux et défis (Stephen Ambe Mforteh - Cameroun)	35
Enseignement supérieur au Burkina Faso : rôle de la carte universitaire pour une éducation de qualité (Samuel Paré – Burkina Faso)	36

Contribution de l'ANAQ-Sup dans la transformation éducative nationale et régionale (Alioune Badara Niane – Sénégal)	37
Le rôle de la CNES dans la transformation de l'éducation au Burundi (Léonidas Ndayizeye – Burundi).....	39
Régulation de l'éducation au Ghana : loi et assurance qualité (Ahmed Jinapor Abdulai – Ghana).....	42
Enseignement supérieur et recherche scientifique en Côte d'Ivoire : défis et stratégies de transformation (Vafi Doumbia – Côte d'Ivoire)	43
Résumé des interventions et de la discussion	45
Session 3 : Des spécificités locales aux défis du futur	49
Évolution du système éducatif au Tchad (Ngarmadjal Gami – Tchad)	51
L'expérience comorienne dans la transformation éducative à l'horizon 2030 (Souef Kazouine – Union des Comores)	52
L'institut National de Recherche et d'Action Pédagogiques au cœur du système éducatif congolais (Augustin Nombo – Congo Brazzaville).....	53
L'Académie Nationale des Sciences, des Arts et des Lettres au service du développement du Burkina Faso (Issa Abdou Moumoula – Burkina Faso)	54
L'éducation et la formation techniques et professionnelles et l'avenir du travail (Eugène Uwimana – Rwanda).....	55
Résumé des interventions et de la discussion	56
Conclusions et recommandations générales de la Conférence (Mohammed Amine Sbihi)	59
Table ronde en marge de la Conférence africaine : Coopération africaine en éducation-formation, prospection de voies de coopération	67
Compte rendu de la table ronde.....	69
Déclaration d'intention	76
Annexes	77
Programme de la conférence	77
Déclaration d'intention en arabe	80
Déclaration d'intention en anglais	81



Argumentaire

L'éducation demeure une valeur universelle et un facteur d'épanouissement de l'individu et de la collectivité. Elle constitue un moteur essentiel dans le processus du développement, tant sur le plan économique que social, politique et culturel.

Dans un contexte en pleine mutation des sociétés africaines, marquées par de multiples défis économiques, sociaux et culturels, des questionnements se posent sur la résilience des systèmes éducatifs, sur leur performance et leur capacité à être un véritable levier de transformation des pays africains.

L'éducation ne peut dans son acception la plus restreinte se réduire à l'instruction ; elle englobe également le développement de l'individu, l'acquisition des compétences et la transmission des savoirs. Ce qui la place au cœur des politiques publiques, en tant que vecteur essentiel du développement. La dynamique éducative contribue en effet, à travers l'accumulation du capital humain, au renforcement de l'ascenseur social qui participe de façon décisive à l'amélioration des conditions de vie, à la réduction des inégalités et à la préparation des futures générations.

Ce rôle déterminant de l'éducation en tant que levier de croissance économique et de progrès social est bien reconnu et intégré dans toutes les stratégies internationales de développement. L'importance de l'éducation est soulignée au niveau mondial, à travers les objectifs de développement durable (ODD) arrêtés à l'horizon 2030, qui visent à assurer, à tous, l'accès à une éducation inclusive, efficiente et de qualité et garantissant les chances d'apprentissage tout au long de la vie.

Au niveau du continent africain, l'Agenda 2063, qui constitue le cadre stratégique de l'Afrique, se fixe comme ambition de transformer le continent africain en une entité prospère, jouant pleinement son rôle dans le concert des nations et contribuant à l'essor universel. Il va sans dire que la réalisation de ces objectifs ne peut se concevoir sans un développement soutenu et intégré des systèmes éducatifs et la mise en place des structures et des mécanismes favorisant l'essor des sciences et de la technologie.

Mesurant l'importance des politiques éducatives et leur caractère éminemment stratégique, les pays africains se sont dotés de structures consultatives indépendantes de l'appareil exécutif dans le but d'approfondir la réflexion sur les différentes problématiques des systèmes

éducatifs et apporter des contributions pour la formulation et l'accompagnement des politiques publiques dans ce domaine.

Constituées souvent sous forme de Conseils ou de Commissions, ces structures qui agissent comme force de proposition ont pour mission d'effectuer des études et des recherches portant sur les différents segments du système éducatif, de procéder à des évaluations dans ce domaine et de formuler des avis sur les questions qui leur sont soumises pour examen.

Au Maroc, le Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique (CSEFRS) s'attelle à cette mission à caractère consultatif en tant qu'institution constitutionnelle chargée de l'accompagnement des politiques publiques dans ses domaines de compétences.

C'est dans le cadre de cette mission et dans le but de promouvoir une coopération fructueuse entre les pays africains dans le domaine de l'éducation que le CSEFRS a organisé, les 12 et 13 novembre 2025 à Rabat, une conférence africaine sur un thème d'actualité qui concerne « ***Les systèmes éducatifs en Afrique : les dynamiques de transformation*** », en réunissant différents conseils et institutions similaires du continent, qui œuvrent pour la promotion et le développement des systèmes d'éducation, de formation et de recherche scientifique.

Cette conférence, qui a rassemblé des experts de différentes institutions africaines, avait pour objectifs d'analyser l'évolution des réformes éducatives sur le continent, d'identifier les avancées et les obstacles, et de proposer des pistes d'amélioration pour des systèmes éducatifs plus inclusifs et plus performants.

La conférence a également été une occasion pour favoriser les échanges et le partage d'expériences entre les différents conseils et institutions similaires œuvrant dans le domaine éducatif. Elle a permis, en outre, de lancer une réflexion sur une coopération institutionnelle à même de renforcer les synergies, prioriser des intérêts communs, favoriser l'échange d'expérience, de savoir et le transfert des bonnes pratiques.

Les questions soumises à la réflexion des participants à la conférence ont porté sur plusieurs axes, à savoir : les défis de l'éducation en Afrique : les constats ; l'état des réformes de l'éducation en Afrique ; les dynamiques et les vecteurs de transformation ; et le rôle des Conseils d'éducation et des structures similaires dans l'accompagnement de la transformation des systèmes éducatifs en Afrique.

Le présent rapport restitue les travaux de la conférence selon leur déroulement. Il propose une synthèse des communications et des débats qu'elles ont suscité dans chacune des trois sessions thématiques de la conférence, ainsi qu'une synthèse des allocutions de la session inaugurale.

Diffusion :

Un site web dédié à la Conférence africaine a été développé par le Conseil sous l'adresse suivante : <https://africa2025.csefrs.ma>. Celui-ci regroupe toute la documentation relative à la Conférence : l'argumentaire, le programme, les abstracts et présentations PowerPoint, ainsi que les biographies des intervenants. **Tout le contenu du site web de la Conférence africaine est trilingue (arabe, français, anglais).**

L'enregistrement intégral de la Conférence peut être visionné sur la chaîne YouTube du CSEFRS via les liens suivants :

	Arabe	Français	Anglais
Allocution d'ouverture	https://www.youtube.com/watch?v=1CYRFHAqXNI	https://www.youtube.com/watch?v=1CYRFHAqXNI	https://www.youtube.com/watch?v=0VE0I9mpmSQ
Session inaugurale	https://www.youtube.com/watch?v=FKP4fKDsB_0	https://www.youtube.com/watch?v=79EtUC_gpOQ	https://www.youtube.com/watch?v=2nsxD8kAt-w
Session 1	https://www.youtube.com/watch?v=XTWHbSFyMIU	https://www.youtube.com/watch?v=OZ1bAnaeni8	https://www.youtube.com/watch?v=_RhV0pyK1D0
Session 2	https://www.youtube.com/watch?v=OHefohP-xnI	https://www.youtube.com/watch?v=RjillobedZOg	https://www.youtube.com/watch?v=myV1Gdng07s
Session 3, conclusions générales et clôture	https://www.youtube.com/watch?v=lvSCAG1PmBc	https://www.youtube.com/watch?v=Jhmn5AkvnRU	https://www.youtube.com/watch?v=bi2rlbdZOB0

Allocution d'ouverture de Madame la Présidente du CSEFRS



Rahma Bourqia, Présidente du Conseil Supérieur de l'Éducation,
de la Formation et de la Recherche Scientifique, Maroc

« Je tiens à souhaiter la bienvenue à nos honorables invités, les responsables des institutions éducatives des pays africains, Mesdames et Messieurs, les ministres, les ambassadeurs, les présidents responsables des institutions nationales et internationales, chers membres du Conseil, chère assistance et chers invités.

C'est un grand plaisir et un honneur de pouvoir m'associer à vous tous, chers invités, pour débattre à la fois de la dynamique de transformation de nos systèmes éducatifs et envisager ce que nous pouvons entreprendre ensemble dans le cadre d'un travail de collaboration au profit de la transformation de l'éducation dans nos pays africains.

Le titre de notre rencontre reflète une préoccupation qui nous concerne tous : l'éducation et son rôle, non seulement dans le développement, mais aussi dans la dynamique de transformation de nos sociétés, à une époque où l'histoire connaît une accélération sans précédent et où le monde subit de profondes mutations. Nous avons affaire à un monde incertain. L'éducation est un bien précieux dont nous disposons pour construire l'avenir et maîtriser les incertitudes. Nous sommes convaincus que l'Afrique porte en elle une grande promesse : celle de se positionner comme un continent maître de son destin et de son propre projet de développement, dans lequel l'éducation de sa jeunesse occupe une place primordiale.

L'investissement dans l'éducation de qualité en Afrique est un moteur essentiel du développement, un gage de transformation et de prospérité pour l'avenir. Des progrès significatifs ont été réalisés en matière de scolarisation, mais des défis notoires demeurent et doivent être surmontés. L'éducation en Afrique a certes fait des progrès, mais des défis demeurent. Selon les études, 25 % des jeunes ne sont ni en éducation, ni en emploi, ni en formation en Afrique. La nécessité d'investir dans la jeunesse est la clé de la réussite de nos pays. La décision de Sa Majesté, prise il y a trois semaines, d'allouer un budget conséquent en 2026 à l'éducation des jeunes et à la santé témoigne de Sa volonté de faire des jeunes du Maroc une promesse pour le présent et l'avenir de notre pays.

Un rapport sur l'éducation en Afrique souligne qu'il faudra 17 millions d'enseignants supplémentaires pour atteindre l'accès universel à l'éducation primaire et secondaire d'ici 2030. La question de la formation des enseignants demeure également un défi. Des efforts sont déployés par chaque pays africain pour améliorer son système éducatif, mais ces efforts confrontent les disparités sociales et spatiales.

La particularité démographique de l'Afrique, associée au potentiel d'une jeunesse éduquée, permettra au continent, selon plusieurs études, de récolter « le dividende démographique », qui est limité dans le temps. L'Afrique ne pourrait le récolter que si l'éducation s'accompagnait d'une transformation vertueuse.

Plusieurs rapports soulignent un certain nombre de déficits affectant l'éducation, qu'il conviendrait de surmonter. Ils mettent en lumière des problématiques et des défis tels que : l'inclusion, les disparités sociales et spatiales, la connectivité numérique limitée, le climat scolaire, la formation des enseignants et le financement. Tous ces défis constituent des obstacles à la résilience de nombreux systèmes éducatifs en Afrique.

Ces défis interpellent et incitent les institutions à assumer leur responsabilité dans la transformation de l'éducation. Que ce soient les institutions chargées de mettre en œuvre les réformes, comme les départements ministériels, ou celles ayant pour mission d'élaborer des avis et d'évaluer les progrès, comme notre Conseil au Maroc et ceux d'autres pays africains.

La résilience d'un système éducatif dépend de la connaissance de ses points forts et de ses points faibles. Les défis des pays africains sont réels, et nous en sommes conscients. Nous les débattons pour leur trouver des solutions. Aucun de ces pays ne peut se permettre d'ignorer ou d'éluder ces défis. Aujourd'hui, tous les pays africains témoignent de la nécessité de prendre en main le destin de l'éducation et de la place qu'elle occupe dans le processus de transformation sociale.

Le rapport de l'UNESCO pour 2050 soulève des questions pertinentes auxquelles nous devons répondre. À l'horizon 2050, nous devons nous poser trois questions cruciales concernant les réformes de l'éducation :

- 1. La première : Qu'est-ce que nous devons continuer à faire ?*
- 2. La deuxième : Qu'est-ce que nous devons abandonner dans ce que nous faisons ?*
- 3. La troisième : Qu'est-ce que nous devons inventer de créatif pour renouveler nos idées et guider les réformes ?*

Ce qu'il convient de préserver, avec conviction, est le droit à l'éducation tout au long de la vie. Cependant, au milieu des turbulences géopolitiques et de la course vers l'innovation technologique, la question de l'inclusion, de l'équité et de la participation citoyenne demeure primordiale. Les informations erronées, les fake news, les crises économiques et politiques

viennent ajouter des obstacles supplémentaires. L'éducation a toujours été, à travers l'histoire de l'humanité, un facteur de progrès. Aujourd'hui, plus que jamais, elle doit être réinventée pour être un facteur de transformation de nos sociétés. C'est l'éducation qui organise notre passage d'une époque à une autre. C'est l'éducation qui permet à l'Afrique de restaurer ce que l'écrivain Cheikh Anta Diop du Sénégal, appelle : « la conscience historique », et qui nous permet, comme je pourrais le dire, de tracer l'architecture de notre présent et notre avenir. Mais, il y a une part de notre héritage africain que l'on garde dans cette transformation de l'éducation.

Nous savons aujourd'hui que l'humanité est menacée dans sa survie par le dérèglement climatique, les conflits, la pauvreté et les guerres numériques, qui génèrent des phénomènes disruptifs auxquels les sociétés doivent faire face. A ceci s'ajoute l'intelligence artificielle qui secoue l'éducation, la formation et la recherche scientifique.

Depuis une vingtaine d'années, le Maroc accompagne son système éducatif par des réformes successives visant à lever les obstacles pour asseoir une éducation équitable et de qualité, au profit d'une société éduquée. Le processus est bien engagé, comme dans de nombreux pays africains, mais tant que persistent des défis majeurs, tels que l'abandon et l'échec scolaires, qui poussent parfois les jeunes à la marginalisation ou à l'émigration, des efforts doivent être déployés et renforcés. Il est nécessaire de répondre à l'appel lancé par le rapport de l'UNESCO en 2021, « Réimaginer notre futur ensemble... », en établissant un nouveau contrat social pour l'éducation.

Il est évident que chaque pays doit interpréter cet appel en tenant compte de ses contraintes et des opportunités qui s'offrent à lui pour transformer son système éducatif. Mais l'alignement de la transformation de l'éducation avec le contrat social est une nécessité. Ce contrat n'est pas une simple transaction. C'est « un accord implicite entre les membres d'une société, visant un bénéfice commun ». Il constitue un projet qui guide à la fois l'éducation et le développement du pays. Il n'est pas anodin que, déjà au XVIIIe siècle, en France, Jean-Jacques Rousseau ait produit deux ouvrages complémentaires, Le Contrat social et L'Emile, ou l'éducation (le premier sur le contrat social et le second sur l'éducation). Il n'y a pas de véritable contrat social sans une éducation de qualité qui le renforce.

Pour l'Afrique, le diagnostic de l'éducation ainsi que les solutions sont bien identifiés par plusieurs rapports nationaux et internationaux. Ils touchent : l'accès à l'éducation, la rétention,

l'infrastructure, les curricula, la formation professionnelle, la formation tout au long de la vie, la gouvernance des systèmes éducatifs (SE) et de la formation (SF), ainsi que les politiques publiques. Comment identifier l'aspect catalyseur qui, une fois réformé, entraîne des effets multiplicateurs et vertueux sur le système éducatif ?

Nous sommes tous conscients que les réformes éducatives rencontrent parfois des lenteurs dans leur mise en œuvre, dues à des facteurs multiples. Pour transformer l'éducation, il est crucial de persévérer et, parfois, même réinventer la manière dont les réformes sont menées. La transformation en profondeur ne relève pas uniquement du discours, mais implique une évolution dans le travail des acteurs éducatifs et le fonctionnement de leurs institutions.

L'éducation est un bien public précieux, qui doit être réinventé pour répondre aux défis multiples auxquels nos pays africains font face. Cette réinvention ne serait pas possible sans les maîtres d'œuvre que sont les enseignants, et sans leur engagement autour d'un nouveau contrat social pour l'école. Aucun progrès ne pourrait se réaliser sans la participation active de tous les acteurs, ces faiseurs de changement, animés par la valeur de l'engagement.

L'éducation conditionne la qualité de vie des Africains. Elle détermine leur statut social ainsi que leur capacité à agir sur leur propre destin et celui de leur société. L'éducation est une «capabilité », comme la définit Amartya Sen. Nous sommes convaincus qu'il est impossible d'imaginer la grande transformation qu'implique le tournant géopolitique actuel sans que l'éducation en soit le vecteur.

Nous témoignons que le monde est en pleine reconfiguration géopolitique et engagé dans un processus qui transforme notre avenir. Pour affronter ce changement et en être les acteurs, il est essentiel de disposer de systèmes éducatifs performants.

Sur le plan organisationnel, nos institutions africaines, bien que structurées différemment, poursuivent un objectif commun. Les institutions présentes à cette rencontre regroupent celles dont les missions et les responsabilités influent, de diverses manières, sur les politiques publiques et privées de l'éducation et de la formation. Nous espérons, à travers ces deux journées d'échanges, mieux nous connaître et engager une réflexion commune, dans un cadre de coopération et de collaboration, afin de participer activement à la transformation de l'éducation sur notre continent : l'Afrique.

Encore une fois, je souhaite la bienvenue à Rabat à tous nos amis africains, à tous les participants ainsi qu'à nos partenaires. J'espère que nous aurons des échanges fructueux, au profit de nos systèmes éducatifs et de nos enfants ».

Session inaugurale

Synthèses des présentations



Mohamed Arrouchi, Ambassadeur de Sa Majesté le Roi,
Représentant permanent auprès de l'Union africaine



Najat Maalla M'jid, Représentante spéciale du Secrétaire
général de l'Organisation des Nations Unies



Fouad Chafiqi, Secrétaire général du Conseil Supérieur de
l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique



Hicham Ait Mansour, Directeur de l'Instance Nationale
d'Évaluation auprès du CSEFRS

Mohamed Arrouchi, Ambassadeur de Sa Majesté le Roi, Représentant permanent auprès de l'Union africaine

Les systèmes éducatifs en Afrique : entre transformations et défis

Au cours de son intervention, SEM. Arrouchi a souligné que l'organisation de cette Conférence intervient à un moment charnière dans l'histoire du continent, en replaçant les enjeux éducatifs africains dans le cadre stratégique de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, et en mettant en évidence le rôle central de l'éducation, de la science, de la technologie et de l'innovation dans la transformation structurelle du continent.

Il a mis en avant le potentiel considérable dont dispose l'Afrique, caractérisée par une population majoritairement jeune, qui constitue un levier stratégique à condition d'investir intelligemment dans le capital humain. Dans ce cadre, il a présenté les principales stratégies continentales, portant sur l'éducation, la formation, la science, la technologie et l'innovation, et visant à améliorer la qualité, l'équité et la pertinence des systèmes éducatifs, notamment la Stratégie Continentale de l'éducation pour l'Afrique 2026-2035, la Stratégie continentale africaine pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels 2025-2034 et la Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique 2025-2034.

SEM Arrouchi a également mis en exergue l'engagement du Maroc dans ces dynamiques, conformément à la vision royale, à travers des actions qui traduisent la volonté du Royaume de contribuer à la formation d'une élite africaine capable de soutenir le développement du continent. Il a réaffirmé, à cet égard, l'engagement du Maroc à accompagner la mise en œuvre de toutes les stratégies adoptées par l'Union africaine, à renforcer la coopération continentale dans les domaines de l'éducation, de la recherche scientifique et de l'innovation, à poursuivre le partage des expériences réussies, à encourager la transition numérique dans les systèmes éducatifs africains et à soutenir les initiatives qui placent la jeunesse au cœur des dynamiques de transformation en Afrique.

Najat Maalla M'jid, Représentante spéciale du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Les systèmes éducatifs en Afrique face aux objectifs de développement durable : dynamiques de réforme et défis persistants

L'intervention de Madame Najat Maalla M'jid a apporté une dimension internationale et une perspective des droits de l'enfant à la discussion sur l'éducation en Afrique. En sa qualité de Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU, elle a inscrit les enjeux éducatifs africains dans le cadre plus large des Objectifs de Développement Durable et des engagements internationaux en matière d'éducation.

En confirmant que les systèmes éducatifs africains se trouvent aujourd'hui à la croisée du chemin entre transformation et défis, Mme Maalla M'jid a souligné l'importance de cette conférence pour partager les bonnes pratiques et identifier les défis communs pour mieux les surmonter.

Elle a mis en lumière les dynamiques de transformation à l'œuvre dans les systèmes éducatifs, soutenues par un engagement politique de haut niveau, notamment en matière d'élargissement de l'accès à l'éducation, de gratuité scolaire, de renforcement des capacités de gestion, de réforme des programmes scolaires, d'adoption des technologies numériques, de renforcement du nombre et des capacités des enseignants, d'éducation de la petite enfance, d'enseignement et de la formation techniques et professionnelles en lien avec le marché du travail, de la résilience face aux crises et le financement de l'éducation.

Cependant, elle a insisté sur la persistance de défis majeurs, appelant à intensifier les efforts pour assurer un accès équitable et inclusif à l'éducation, pour lutter contre l'abandon scolaire en particulier chez les filles et pour améliorer la qualité de l'éducation.

Mme Maalla M'jid a attiré l'attention sur l'urgence d'accélérer les transformations des systèmes éducatifs à l'approche de l'échéance de 2030 relative aux Objectifs de développement durable, notamment l'ODD 4 consacré à une éducation inclusive et de qualité. Elle a rappelé que les systèmes éducatifs doivent être pensés comme des systèmes complexes, mobilisant une pluralité d'acteurs et nécessitant une approche globale.

Dans cette perspective, elle a souligné le rôle important des Conseils nationaux consultatifs en matière d'éducation en tant que plateforme d'échange entre les diverses parties prenantes et en tant qu'instances de conseil stratégique, de recherche, d'innovation, de suivi et d'évaluation des systèmes éducatifs. Elle a également plaidé pour le renforcement de la collaboration multisectorielle et régionale et des partenariats pour une réforme durable des systèmes éducatifs en Afrique.

Fouad Chafiqi, Secrétaire général du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique

Le Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique au centre des transformations du système éducatif au Maroc

L'intervention de Monsieur Fouad Chafiqi a permis de contextualiser les travaux du Conseil Supérieur de l'éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique (CSEFRS) et de présenter les orientations institutionnelles qui guident l'action du Conseil dans le domaine de l'éducation au Maroc.

En tant que Secrétaire général, Monsieur Chafiqi a présenté le rôle consultatif et d'expertise du Conseil, soulignant son positionnement unique à l'interface entre les décideurs politiques, les praticiens de l'éducation et les chercheurs. Il a expliqué comment le Conseil contribue à l'élaboration de diagnostics précis de l'état du système éducatif marocain et à la formulation de recommandations stratégiques basées sur des données probantes et des analyses approfondies.

Le Secrétaire général a également abordé la dimension collaborative du travail du Conseil, mentionnant les partenariats développés avec des institutions similaires dans d'autres pays africains et avec des organisations internationales. Il a souligné l'importance des échanges d'expériences et du partage des connaissances pour améliorer l'efficacité des politiques éducatives.

Monsieur Chafiqi a conclu son intervention en réaffirmant l'engagement du Conseil à poursuivre ses efforts pour contribuer à la transformation du système éducatif marocain et à participer activement aux réflexions continentales sur l'avenir de l'éducation en Afrique. Il a exprimé l'espoir que cette conférence permette de dégager des pistes d'action concrètes et des mécanismes de coopération renforcée entre les institutions africaines.

Hicham Ait Mansour, Directeur de l'Instance Nationale d'Évaluation auprès du CSEFRS

De l'évaluation à la décision publique : le rôle stratégique de l'Instance Nationale d'évaluation au Maroc

L'intervention de Monsieur Hicham Ait Mansour a mis en lumière le rôle central de l'Instance Nationale d'Evaluation (INE), relevant du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique, dans l'analyse et l'appréciation des politiques publiques en matière d'éducation, de formation et de recherche scientifique.

En Monsieur rappelant que l'évaluation, fondée sur des standards internationaux et mobilisant des approches variées (globales, sectorielles et thématiques), vise à informer un large éventail d'acteurs institutionnels et sociaux et à éclairer la décision publique, Monsieur Ait Mansour a dressé un diagnostic du système éducatif marocain.

Il a passé en revue les réponses stratégiques engagées par le Maroc, depuis la Charte nationale de l'éducation et de la formation jusqu'à la Vision stratégique 2015-2030, en rappelant qu'une évaluation globale réalisée par l'Instance Nationale d'Evaluation en 2014 a permis de s'arrêter sur les points de réalisation positive et les lacunes qui n'ont pas pu être comblées. Cette évaluation a constaté des avancées considérables. Cependant, l'évaluation a également déterminé des problématiques majeures persistantes, notamment la crise de qualité et la déperdition scolaire.

Il a expliqué également que cette évaluation a inspiré le Conseil dans l'élaboration d'une vision stratégique pour la réforme éducative 2015-2030, laquelle est focalisée sur trois axes majeurs : l'équité, la qualité, et la promotion de la société et des individus.

Monsieur Ait Mansour a souligné, enfin, que l'INE s'est progressivement imposée comme un acteur scientifique crédible, produisant des évaluations rigoureuses et fondées sur des données probantes, ayant contribué à structurer le débat public et à mieux objectiver les enjeux du système éducatif, tout en renforçant l'autonomie du pays dans la production de connaissances dans le domaine de l'éducation. Les limites enregistrées concernent notamment la faible appropriation politique des résultats, une culture de l'évaluation encore insuffisamment ancrée, et une perception persistante de l'évaluation comme outil de contrôle plutôt que comme levier d'apprentissage.

Session 1 : L'éducation en Afrique face à ses défis : contribution des Conseils consultatifs et institutions éducatives



Salisu Shehu, Secrétaire Exécutif du Nigerian Educational Research and Development Council



Noel Ahonagnon Gbaguidi, Président du Conseil National de l'Éducation, Bénin



Moussiliou Moustapha, Membre du Collège, Conseiller, Commission Qualité et Règlementation, Conseil National de l'Éducation, Bénin



Brahim Vall Mohamed Lemine
Président, Haut Conseil de l'Éducation, Mauritanie



Ambumulire Nellie Phiri, Présidente, National Council for Higher Education, Malawi



Edward Kadozi, Directeur Général, Higher Education Council, Rwanda



Charles Kihampa, Secrétaire Exécutif, Tanzania Commission for Universities, Tanzanie



Jean-Christophe Moundjigui, Secrétaire Permanent, Conseil National de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche, Gabon

C'est sur un constat macro-démographique qui conditionne l'ensemble des politiques publiques africaines que le modérateur, M. Hamid Bouchikhi, membre du Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique au Maroc, a ouvert la session : d'ici 2035, le continent comptera environ 2,5 milliards de citoyens, dont la moitié sera âgée de moins de 20 ans. Cette trajectoire démographique place l'éducation au cœur d'un enjeu existentiel. Si les systèmes éducatifs parviennent à se transformer pour offrir une éducation de qualité et une employabilité réelle, cette jeunesse constituera un dividende démographique exceptionnel. À l'inverse, l'échec de ces systèmes transformerait cette opportunité en une « explosion démographique » aux conséquences sociales désastreuses. C'est dans ce contexte d'urgence que les représentants des instances nationales de huit pays africains ont partagé leurs stratégies de gouvernance et de réforme.

Les réformes du système éducatif nigérian et le rôle du NERDC en tant que Think-Tank national (Salisu Shehu- Nigéria)

M. Salisu Shehu a commencé par exposer le contexte et la structure du système éducatif nigérian. Le Nigéria, République fédérale, opère un système éducatif structuré selon le modèle 6-3-3-4 (1 an de préscolaire, 6 ans de primaire, 3 ans de collège, 3 ans de lycée et 4 à 5 années d'université). Le système éducatif nigérian se donne pour mission le développement holistique de l'individu en vue d'une efficacité sociétale maximale, garantissant l'égalité des chances indépendamment des origines ethniques.

Face à un défi démographique hors norme (plus de 10 millions d'enfants hors du système scolaire classique), le Nigéria a mis en place six piliers de réforme, avec un accent particulier sur les filières STEM (Sciences, Technologie, Ingénierie, Mathématiques et Médecine), la TVET (Formation Technique et Professionnelle), la réduction des déperditions, l'amélioration de l'accès des filles à l'école, le renforcement de la gestion des systèmes d'information et l'assurance qualité à tous les niveaux.

Les transformations majeures issues de la réforme éducative nigériane (NESRI) concernent la digitalisation des systèmes de données qui ont permis à toutes les écoles au Nigéria de disposer de ces standards, la réforme des curricula dans l'éducation de base, l'éducation secondaire et technique et l'implémentation du Programme d'éducation basique accéléré (ABEP) à destination des enfants déscolarisés.

Toutefois, l'innovation majeure de la politique nigériane réside dans son pragmatisme face aux écoles coraniques traditionnelles (système Almajiri). Plutôt que de marginaliser les enfants qui fréquentent exclusivement ces écoles, le gouvernement a décidé d'y intégrer des programmes d'alphabétisation fonctionnelle, de numératie (mathématiques) et d'anglais. L'objectif est de doter ces jeunes de capacités numériques et de résolution de problèmes (indispensables à l'ère de l'Intelligence Artificielle), tout en respectant leur cursus théologique. Enfin, l'intervenant s'est penché sur le rôle du NERDC (Nigerian Educational Research and Development Council) qui agit comme le "Think-Tank" (laboratoire d'idées) exécutif du gouvernement fédéral. Ses prérogatives incluent :

- *La conception curriculaire* : Le conseil élabore les programmes scolaires du préscolaire jusqu'à l'éducation de base, en intégrant les nouvelles technologies (techno-pédagogie) ;
- *La digitalisation et les banques de données* : Le NERDC coordonne des systèmes centraux de gestion de l'information pour garantir des données fiables, condition sine qua non d'une politique publique efficace ;
- *La conduite de la recherche en éducation* ;
- *La gestion des crises (Sécurité)* : Le Nigéria faisant face à des défis sécuritaires majeurs (kidnappings, attaques d'écoles provoquant la dislocation du système dans certaines régions), le NERDC développe des réformes d'urgence pour assurer la continuité pédagogique des élèves déscolarisés par l'insécurité.

Renforcement des performances du secteur de l'éducation au Bénin : le rôle du CNE (Noel Ahonagnon Gbaguidi – Bénin)

Au début, M. Noel Ahonagnon Gbaguidi a présenté l'architecture institutionnelle du Conseil National de l'Éducation (CNE) du Bénin, créé par la loi d'orientation de 2003, et qui a été profondément restructuré en 2018 et 2023 pour devenir l'organe supérieur garant de la régulation et de la bonne gouvernance de l'ensemble du système (y compris la recherche scientifique). Son architecture est unique en Afrique ; il comprend :

- Un Collège (organe délibérant) ;
- Deux commissions (Qualité/Réglementation et Planification/Financement) ;
- Un Secrétariat Exécutif ;

- Une Assemblée Consultative (regroupant les parties prenantes) ;
- Une Délégation au contrôle et à l'éthique dans l'enseignement supérieur (rattachée directement au Président du CNE).

Contrairement à la majorité des conseils éducatifs qui se limitent à un rôle consultatif, le CNE du Bénin dispose de pouvoirs d'une force juridique remarquable, articulés autour de quatre fonctions (Orientation, Coordination, Suivi-évaluation, et Décision). Les principales particularités qui distinguent le CNE du Bénin des autres conseils sont :

- Les Avis Conformés : Lorsqu'une institution sollicite un avis conforme du CNE, elle est dans l'obligation légale de l'appliquer ;
- Le pouvoir de Décision : Le CNE peut prendre des décisions exécutoires qui s'imposent aux ministres, notamment dans des domaines névralgiques : recrutement des enseignants, normes d'infrastructures, et programmes de formation ;
- Bilan chiffré (Mandat 2020-2024) : Le CNE a émis 795 avis favorables, 285 avis réservés, 7 avis défavorables et 5 décisions fermes. 100% de ces actes ont été respectés et exécutés par le gouvernement.

De plus, le CNE béninois a joué un rôle de pacificateur et de régulateur direct. Il pilote actuellement la grande réforme des curricula (du Cours d'Initiation - CI jusqu'en Terminale) pour la période 2024-2026. Il a par ailleurs émis des avis favorables pour l'exonération des frais scolaires pour les filles du secondaire.

L'intervention du CNE a permis également une nette amélioration des indicateurs de réussite aux examens nationaux entre 2023 et 2025 :

- Baccalauréat : passage de 59% à 73% de taux de réussite ;
- BEPC (Collège) : passage de 69% à 73,7% ;
- CEP (Primaire) : passage de 81% à 89,8%.

Malgré cette autorité institutionnelle, le Bénin fait face à des difficultés structurelles : un déficit d'enseignants qualifiés (les bons programmes nécessitent de bons pédagogues), un Système d'Information de Gestion (SIG) dont la fiabilité doit être améliorée, et l'émergence de nouveaux fléaux tels que la cybercriminalité et la violence en milieu scolaire.

Les réformes du système éducatif béninois : avancées et perspectives 2027 (Moussiliou Moustapha – Bénin)

Intervenant en complémentarité avec le Président du CNE, M. Moustapha Moussiliou a détaillé le volet opérationnel et les investissements massifs consentis par le gouvernement béninois (dit « gouvernement de la rupture ») depuis 2016 pour aligner l'éducation sur les ambitions économiques du pays.

Au plan institutionnel et stratégique, il y a eu la rénovation du CNE en 2023 et la création de la Délégation au Contrôle et à l'Éthique dans l'Enseignement Supérieur (DCE). Toutefois, l'effort financier de l'État béninois est notable : la part du budget national allouée au secteur de l'éducation est passée de 19,9% en 2020 à 24,5% en 2025. Cette manne financière a permis le déploiement d'actions concrètes :

- Le programme national d'alimentation scolaire intégré (PNASI) : Face à un diagnostic révélant que 27% des enfants de 9 à 17 ans étaient hors de l'école, les cantines scolaires ont été généralisées pour stimuler la scolarisation et garantir le maintien des élèves au primaire ;
- Le recrutement massif (Programme AME) : Pour combler le déficit d'encadrement, le Bénin a déployé en 2021-2022 plus de 23 550 « Aspirants au Métier d'Enseignant » (AME) sous contrat, et a systématisé la formation de centaines de conseillers pédagogiques et d'inspecteurs.

Mais la vraie révolution a concerné l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (ETFP) qui a été la priorité absolue du Bénin. Encadrée par la loi de janvier 2022 et gérée par l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET, créée en 2021), la stratégie béninoise porte une ambition radicale : orienter 70% des élèves du secondaire vers l'ETFP d'ici l'horizon 2030. L'approche adoptée est celle de la formation par compétences, avec une intégration structurelle du secteur privé et la création d'un cadre national de certification valorisant toutes les formes d'apprentissage.

Au niveau de l'Enseignement Supérieur, et dans l'objectif de mettre fin à l'opacité et moderniser la gouvernance universitaire, le Bénin a adopté de nouveaux statuts en 2021. Les hautes fonctions universitaires font désormais l'objet d'un appel à candidatures. De plus, depuis 2022, le recrutement des professeurs d'université est entièrement digitalisé via une

plateforme nationale, les candidats retenus étant ensuite évalués par des jurys internationaux, garantissant ainsi le mérite et la transparence.

Ces filtres ont permis de maîtriser les effectifs universitaires (baisse de 1,4% du taux d'accroissement du nombre d'étudiants en 2023), traduisant une meilleure orientation en amont. Le défi principal reste néanmoins l'adéquation complexe entre les diplômes universitaires et les besoins réels du marché de l'emploi, le financement durable du système et l'équité et inclusion.

Les réformes de l'éducation au Mauritanie (Brahim Vall Mohamed Lemine – Mauritanie)

La Mauritanie présente une configuration sociologique particulière. À la création de l'État, plus de 75% de la population était nomade, posant un défi logistique immense pour la couverture scolaire. Le pays a connu cinq grandes réformes (1967, 1973, 1979, 1999, et 2022), qui ont toutes tenté de résoudre la complexe équation entre l'enseignement originel (écoles coraniques traditionnelles dites Mahadra) et l'enseignement moderne, ainsi que la question de l'intégration des langues nationales, de l'arabe, du français (pour les sciences) et de l'anglais.

La 5^{ème} réforme, actée par la loi d'orientation de 2022, se veut globale et inclusive (de la maternelle au supérieur). Elle instaure l'obligation scolaire de 9 ans et redéfinit l'architecture des cycles. Surtout, cette loi a institué le Haut Conseil de l'Éducation (HCE). Bien que très jeune (moins de 2 ans d'existence opérationnelle), le HCE jouit d'un ancrage institutionnel de très haut niveau : il est rattaché directement à la Présidence de la République, et son président bénéficie du statut et des avantages de ministre, facilitant un contact direct et une autorité d'influence sur les départements gouvernementaux.

Le HCE mauritanien a une mission consultative et indépendante de veille, d'évaluation et de coordination et soumet un rapport annuel au Président de la République. Pour accélérer sa mise en place technique et stratégique, la Mauritanie a signé en 2024 une convention de partenariat avec le Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique (CSEFRS) du Maroc. Cet échange d'expertise Sud-Sud a permis au HCE de consolider sa vision.

Afin de pallier sa jeunesse institutionnelle, le HCE a lancé des « Saisons de réflexion » thématiques. Une douzaine de documents d'orientation ont déjà été produits sur des sujets vitaux :

- L'obligation scolaire ;
- Les passerelles entre l'enseignement originel et l'école formelle ;
- L'intégration de l'Intelligence Artificielle (IA) pour l'accessibilité au savoir.

La réforme mauritanienne est intrinsèquement liée à la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) et aux Objectifs de Développement Durable (ODD). Avec une population de 5 millions d'habitants dont plus de 60% a moins de 25 ans, le HCE a conscience que la fenêtre du dividende démographique (ouverte depuis les années 80) doit être exploitée d'urgence pour transformer ce poids démographique en croissance économique soutenable.

La transformation du Malawi par l'enseignement supérieur : analyses et perspectives du NCHE (Ambumulire Nellie Phiri – Malawi)

Le Malawi, petit pays enclavé d'Afrique australe, partage avec ses pairs le défi d'une jeunesse abondante (60% de la population a moins de 25 ans). Pour réguler la forte demande d'accès à l'université, le Parlement a voté en 2011 la création du Conseil National de l'Enseignement Supérieur (NCHE), devenu pleinement opérationnel en 2016. Composé de 13 membres représentant l'écosystème public et privé, le NCHE a pour mandat d'accréditer les programmes, de conseiller le ministère, de faire respecter les standards de qualité, et surtout d'harmoniser la sélection des étudiants pour l'accès aux universités publiques.

La réforme la plus structurante opérée par le NCHE a été le passage d'un système d'admission manuel (basé sur le papier, chronophage et sujet aux erreurs/pertes) à un système entièrement dématérialisé et digitalisé. Cette hybridation technologique a eu un impact social immédiat :

- Accessibilité territoriale : Pour les étudiants issus de milieux ruraux ou défavorisés, le NCHE a mis en place des centres technologiques ouverts 24h/24, dotés de l'équipement nécessaire (ordinateurs, tablettes) pour leur permettre de postuler en ligne, garantissant l'inclusivité du processus (plus de 34 000 bénéficiaires l'année précédente) ;

- Prise en charge du handicap : La centralisation des données permet aux universités d'anticiper l'arrivée d'étudiants en situation de handicap et de préparer les aménagements pédagogiques nécessaires ;
- Parité de genre : Le NCHE applique de manière systématique une politique stricte d'équité (50% d'hommes, 50% de femmes) lors des admissions, afin de corriger les disparités historiques.

Le Conseil œuvre également à l'internationalisation des diplômes malawites (benchmark avec l'Égypte, le Zimbabwe) et collabore étroitement avec les corps professionnels (ex: Conseil Médical) pour aligner les formations sur les besoins métiers.

Toutefois, Mme Phiri a souligné que des défis de taille demeurent : la fragmentation des bases de données interministérielles, la persistance d'écarts de genre dans les filières de pointe, et la nécessité d'un investissement étatique lourd pour soutenir cette transition technologique.

L'état de l'enseignement supérieur et les orientations futures au Rwanda (Edward Kadozi - Rwanda)

L'intervenant M. Edward Kadozi a commencé par rappeler l'histoire du Rwanda dans un contexte de traumatisme historique et de reconstruction du capital humain. L'évolution de l'enseignement supérieur au Rwanda est intrinsèquement liée à la trajectoire de reconstruction post-génocide (1994). M. Kadozi a rappelé l'ampleur de la destruction du capital humain : au lendemain du génocide, l'unique université nationale du pays, qui comptait 243 professeurs, n'en recensait plus que 42. La refondation du système éducatif a donc été le pilier central de la politique de réconciliation nationale, formalisée ultérieurement par la Vision 2020 puis la Vision 2050.

Pour passer d'une économie de survie à une économie fondée sur la connaissance, le Rwanda a massivement investi dans l'enseignement supérieur. La Vision 2050 est soutenue par la Stratégie Nationale de Transformation (NST-2) dont l'objectif ultime est de transformer le Rwanda en nation prospère, inclusive et résiliente. Le pays compte aujourd'hui 39 institutions d'enseignement supérieur, divisées entre universités classiques et écoles polytechniques. Face à l'afflux d'étudiants (notamment avec le retour de la diaspora en 2018), le gouvernement a opéré une réforme majeure de l'assurance-qualité :

- Fusion institutionnelle : Les universités publiques ont été regroupées au sein d'une méga-structure, l'Université du Rwanda, dotée de collèges spécialisés pour mutualiser les ressources et élever les standards académiques ;
- Internationalisation : Le Rwanda se positionne délibérément comme un « Hub » éducatif régional. Les universités rwandaises accueillent aujourd'hui près de 10 000 étudiants internationaux.

Les indicateurs montrent une hausse spectaculaire des inscriptions en cycle doctoral (avec un taux d'achèvement de 60%). Le défi actuel du Rwanda réside dans la pertinence de la recherche scientifique, qui doit cesser d'être purement académique pour s'arrimer directement aux besoins de l'industrie locale et de l'innovation technologique.

La contribution des instances nationales de régulation de l'enseignement supérieur à la transformation des systèmes éducatifs (Charles D. Kihampa – Tanzanie)

La Commission Tanzanienne pour les Universités (TCU) illustre l'adaptation d'un État face à la libéralisation de l'éducation. Initialement créée pour encadrer les universités privées, ses prérogatives ont été élargies en 2005 à l'ensemble des institutions publiques et privées. Aujourd'hui, la Tanzanie est passée de seulement 3 universités historiques à une multitude d'établissements pour répondre à la pression démographique et aux besoins du marché du travail.

L'approche de la TCU a radicalement évolué. Historiquement focalisées sur les « Inputs » (moyens déployés, infrastructures), les instances de régulation tanzaniennes ont opéré un changement de paradigme vers l'évaluation des « Outputs » (résultats) et de l'impact réel. De ce fait, la Tanzanie a révisé en 2024 ses politiques éducationnelles pour asseoir une éducation basée sur les compétences. Le mot d'ordre est l'anticipation : dès l'âge de 10 ans, le système cherche à développer les aptitudes requises par les futurs employeurs. La TCU s'assure ainsi que l'enseignement supérieur ne forme pas des diplômés théoriques, mais un capital humain opérationnel.

Par ailleurs, M. Kihampa a insisté sur l'importance du dialogue pour éviter les frictions institutionnelles. En Tanzanie, l'écosystème est partagé entre l'Institut d'Enseignement (curricula de base), le Conseil de la Formation Professionnelle, et la Commission des Universités (TCU). La TCU organise des réunions consultatives permanentes et des foires

annuelles de technologie et d'éducation regroupant l'État, les employeurs et les universités pour aligner les visions. Une étude menée sur plus de 10 ans a prouvé que la qualité de l'enseignement s'améliore drastiquement lorsque toutes les parties prenantes participent à la co-construction des normes.

Présidant le réseau régional d'évaluation depuis 2015, la TCU tanzanienne plaide pour l'internationalisation de l'éducation. L'enjeu est de garantir la reconnaissance des diplômes tanzaniens à l'étranger pour favoriser la mobilité étudiante. Par ailleurs, la crise du Covid-19 a servi d'accélérateur : le rapatriement forcé des étudiants a contraint les universités africaines à coopérer et à légitimer l'enseignement à distance (e-learning), qui fait désormais partie intégrante des normes d'accréditation du pays.

Dynamiques de transformation des systèmes éducatifs en Afrique – Focus Gabon (Jean-Christophe Moundjigui – Gabon)

Le Conseil National de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche (CNEFOR) de la République du Gabon, bien que créé par la loi en 2012, n'est devenu pleinement opérationnel qu'en février 2024. Il se positionne comme le garant de la cohérence des politiques publiques, chargé de la planification, de la coordination et de l'évaluation de la qualité à tous les niveaux du système.

Le Gabon présente des indicateurs de départ très encourageants : un taux de scolarisation au primaire atteignant les 95%, un taux de réussite au baccalauréat en forte progression, passé de 45% en 2018 à 55% en 2024 et le renforcement de la formation des enseignants. Cependant, M. Moundjigui a souligné, en toute transparence, les fragilités structurelles qui menacent ce bilan :

- De fortes disparités territoriales entre les pôles urbains et le milieu rural ;
- L'insuffisance criante des infrastructures face à la demande ;
- La persistance du décrochage scolaire dans certaines zones vulnérables ;
- L'inadéquation chronique entre l'offre de formation et les besoins réels du marché de l'emploi.

Pour pallier ces déficits, le Gabon a amorcé des réformes ambitieuses portant sur la modernisation des curricula et la valorisation de l'enseignement technique et professionnel. Le principal levier de cette transformation est le projet d'École Numérique, qui a déjà permis

d'équiper plus de 200 établissements à travers le pays et d'assurer la formation continue des enseignants aux outils digitaux (via les programmes « Enseignant d'excellence » et « Éducation pour tous »). À l'horizon 2030, la stratégie gabonaise s'articule autour de trois priorités :

1. La modernisation accélérée des infrastructures scolaires ;
2. Le développement des Partenariats Public-Privé (PPP) pour diversifier les sources de financement de l'éducation ;
3. L'ambition de faire du Gabon un pôle éducatif régional, capable d'attirer les étudiants du continent via des centres d'excellence et de recherche de haut niveau, en parfaite adéquation avec l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

En conclusion de son intervention, le représentant gabonais a lancé un vibrant appel à la mutualisation des ressources et à la solidarité continentale, illustré par un proverbe africain fédérateur : "Si tu veux aller vite, marche seul. Mais si tu veux aller loin, marchons ensemble."

Résumé des interventions et de la discussion

La première session a été marquée par un débat central, initié par le modérateur, visant à interroger la mécanique interne des instances de régulation. Face à la multiplicité des acteurs (Gouvernement central, parlements, gouvernements locaux, syndicats), la question posée aux présidents des conseils anglophones (Nigéria, Malawi, Tanzanie) était celle de comprendre comment les instances participantes parviennent-elles à concevoir une architecture nationale cohérente et, surtout, comment gèrent-elles les inévitables conflits de compétences ou mésententes entre les différents pouvoirs ?

Les interventions de cette session ont mis en évidence plusieurs modèles distincts de gouvernance institutionnelle. Mme Nellie Phiri a expliqué que la force du Conseil National de l'Enseignement Supérieur (NCHE) du Malawi réside dans son ancrage juridique. Créé et homologué directement par un vote du Parlement, le Conseil dispose de prérogatives d'une clarté absolue, le plaçant au-dessus des querelles ministérielles. Il agit comme un « parapluie régulateur » autonome. En institutionnalisant des réunions régulières avec les ordres professionnels (ex: le Conseil Médical) et le ministère de tutelle, le NCHE prévient les conflits en s'imposant comme l'unique arbitre normatif de l'assurance-qualité, dont l'autorité est, de fait, respectée par toutes les universités.

Pour M. Salisu Shehu, la taille et la complexité du Nigéria (et ses plus de 10 millions d'enfants déscolarisés) interdisent une gestion hypercentralisée. Le système s'appuie sur une dizaine d'organismes distincts sous l'égide du ministère fédéral. La gestion des conflits repose sur une stricte séparation des rôles (la subsidiarité) :

- L'État Fédéral (via le NERDC) : Il est l'architecte exclusif des grandes politiques macro-éducatives et de la conception des curricula (programmes scolaires et politiques linguistiques).
- Les États Fédérés (Gouvernements locaux) : Ils détiennent le monopole de l'exécution. Ce sont eux qui gèrent le budget, construisent les infrastructures, et recrutent/rémunèrent les enseignants. Cette ligne de démarcation claire permet d'éviter les chevauchements. De plus, face à l'urgence, le pays a fait le choix de créer des commissions thématiques spécifiques (comme celle dédiée exclusivement au repêchage des enfants hors de l'école) pour agir avec agilité en dehors de la lourdeur bureaucratique classique.

M. Charles Kihampa a souligné que les lois et les décrets ne suffisent pas si les acteurs (enseignants, employeurs) ne se les approprient pas. En Tanzanie, le système est scindé entre l'Institut Tanzanien de l'Enseignement (pour les curricula et la formation des maîtres) et la Commission des Universités (TCU).

Pour éviter les conflits d'objectifs, la Tanzanie a institutionnalisé le dialogue préventif. Les lois éducatives ne sont adoptées qu'à l'issue de longs processus consultatifs. Le pays organise notamment de grandes foires annuelles de l'éducation et de la technologie, qui ne sont pas de simples vitrines, mais de véritables agoras où le gouvernement, les instances de régulation et le secteur privé débattent publiquement des frictions du système pour trouver des consensus avant toute prise de décision réglementaire.

Session 2 : État des réformes et dynamiques de transformation des SEFRS en Afrique



Stephen Ambe Mforteh, Chef de Centre National de l'Éducation, Cameroun



Samuel Paré, Secrétaire Général, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, pour le Haut Conseil national de la Recherche scientifique et de l'innovation Burkina Faso



Alioune Badara Niane, Chef de Division, Autorité nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Sénégal



Léonidas Ndayizeye, Secrétaire Exécutif Permanent, Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur, Burundi



Ahmed Jinapor Abdulai, Directeur Général, Tertiary Education Commission, Ghana



Vafi Doumbia, Directeur Général de l'Enseignement Supérieur, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, pour le conseil consultatif de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Côte d'Ivoire

Comme l’a bien souligné le modérateur de la séance, M. Jamal Belharche, membre du Conseil supérieur de l’éducation, de la formation et de la recherche scientifique au Maroc, les systèmes d’éducation, de formation et de recherche scientifique en Afrique doivent être approchés en tant que partie indissociable d’un projet sociétal global, lié à l’avenir que le continent aspire à construire, à la responsabilité des différentes parties prenantes et à la qualité du leadership qu’il convient de former et de transmettre aux nouvelles générations. L’éducation n’est pas seulement un droit fondamental ; elle constitue également une question de souveraineté, au regard de son rôle dans la formation de l’individu, la structuration de l’imaginaire collectif, le renforcement de la confiance et la préparation d’une relève capable d’assumer pleinement ses responsabilités.

Cette dimension, clairement mise en évidence lors de la première session, confirme que les enjeux de réforme et de transformation dans les contextes africains ne peuvent être abordés sous un angle sectoriel étroit. Ils exigent plutôt la prise en compte d’une vision sociétale globale, du rôle du leadership, de la mobilisation de l’ensemble des parties prenantes, ainsi que de la démocratisation du savoir, tout en intégrant les mutations démographiques rapides et les exigences qu’elles imposent en termes de redéfinition de la fonction de l’éducation et de sa place stratégique dans la construction de l’avenir.

Dans ce contexte, les réformes ne suffisent plus, à elles seules, à opérer la transformation souhaitée, à moins d’être associées à un ensemble de facteurs interdépendants, parmi lesquels figurent la pertinence des connaissances au regard des besoins des économies africaines, la qualité des apprentissages et leur articulation avec la compétitivité des pays, la valeur accordée à l’éducation, les enjeux de confiance entre les différents acteurs, les nouveaux défis liés à la révolution numérique et à l’économie de la connaissance, et les exigences qu’implique la garantie d’une éducation pour tous en termes d’intégration territoriale effective et équitable.

Dans cette optique, permettre aux apprenants de tous horizons et de toutes régions de contribuer à l’innovation et à la créativité nécessite d’investir de manière optimale dans les technologies numériques et d’œuvrer à élargir l’accès équitable à celles-ci, afin de les mettre au service de l’éducation souhaitée. En effet, la question de la souveraineté numérique reste, dans l’une de ses dimensions fondamentales, liée à l’éducation dans l’ensemble de ses

implications et de ses fonctions, au sein d'un cadre institutionnel solide, cohérent et protégé des tensions politiques conjoncturelles.

Dans ce cadre, deux convictions fondamentales s'imposent : la première est que l'éducation doit être préservée des agendas des différents acteurs et de la logique de gestion à court terme, et qu'elle doit s'inscrire dans les responsabilités stratégiques de l'État ; la seconde est que le rôle des conseils supérieurs de l'éducation ne doit pas se limiter à une simple fonction consultative, mais qu'il convient de renforcer leur statut institutionnel afin de leur permettre de contribuer efficacement au suivi et à l'évaluation des réformes, de manière à renforcer leur capacité à accompagner la transformation et à animer le débat public à ce sujet. D'où l'enjeu de conférer aux conseils supérieurs de l'éducation un rôle important au sein du système de gouvernance conjointe des stratégies relatives à la mise en œuvre des politiques et à l'évaluation de leurs effets, afin de garantir que les études, les recherches, les analyses, les avis et les rapports produits aient un impact concret, et ne constituent pas de simples documents de référence isolés des cercles d'action. En effet, l'absence d'un pilotage institutionnel capable d'assurer la continuité et la cohérence entre les différentes institutions, de questionner les réformes et d'en suivre les effets, rend difficile l'atteinte de l'efficacité souhaitée.

Dans cette perspective, les interventions de cette session ont abordé la manière de concevoir des systèmes éducatifs capables de s'adapter à leur environnement, ancrés dans leurs cultures et leurs sociétés, tout en tenant compte des exigences de la modernisation numérique et technologique. La réflexion sur l'éducation en Afrique, sur sa gouvernance et son évaluation, doit être menée depuis l'Afrique et pour l'Afrique, conformément à la vision royale avisée qui n'a cessé d'appeler le continent à prendre en main ses choix stratégiques et à tracer les voies de sa transformation en fonction de ses propres besoins et priorités.

De même, la situation actuelle de l'éducation exige l'élaboration d'une nouvelle charte autour de l'école, fondée sur la confiance mutuelle entre les différents acteurs : familles, enseignants, apprenants, département de tutelle et institutions concernées. La réforme et la transformation souhaitées ne peuvent se concrétiser en l'absence de cette confiance. Si l'enseignant se trouve au cœur d'un certain nombre de contraintes inhérentes au système, il est, dans la même mesure, au cœur des possibilités de solution et de transformation.

Enfin, l'évolution rapide dans les domaines du développement, de la production de connaissances et de l'accès à l'information impose de permettre à l'apprenant de faire bon usage de l'intelligence artificielle, en en faisant un outil au service de l'éducation, et non un substitut à celle-ci ni un élément qui la détourne de ses objectifs. L'éducation, si elle est un bien commun, est aussi un engagement éthique partagé par tous, permettant aux apprenantes et aux apprenants d'innover, de perfectionner leurs talents et de développer leurs capacités dans divers domaines, dans une perspective collective partagée.

La réforme de l'éducation au Cameroun : enjeux et défis (Stephen Ambe Mforteh - Cameroun)

Cette intervention a abordé la réalité de la réforme de l'éducation au Cameroun en mettant en lumière les principaux enjeux et défis auxquels est confronté le système éducatif de ce pays. Il y a été souligné que la réforme ne peut être dissociée de la spécificité du contexte national du pays, caractérisé par une pluralité linguistique et institutionnelle, avec un héritage franco-anglais manifeste. Environ 70 % des élèves suivent un enseignement en français et 30 % en anglais, à côté d'une minorité maîtrisant les deux langues. Ce contexte est également influencé par une série de transformations et de contraintes, telles que la croissance démographique, sociale et économique, ainsi que par les défis sécuritaires qui affectent le bon fonctionnement du système et les conditions de mise en œuvre des politiques de réforme.

L'intervention a souligné que, depuis 2022, l'école n'est plus gratuite, les familles devant désormais supporter de nombreuses dépenses, notamment celles liées aux manuels et aux fournitures scolaires, aux cours de soutien, à l'uniforme scolaire et aux frais d'examen, en plus des cotisations aux associations de parents d'élèves. Cette évolution pose des défis supplémentaires quant à la garantie de l'égalité des chances dans l'accès à l'éducation et la poursuite des études avec succès, en particulier pour les groupes et les milieux les plus vulnérables.

L'intervention a également souligné que l'un des principaux défis à relever au Cameroun consiste à garantir la pérennité de la réforme, à travers la réduction des disparités entre les milieux sociaux et les régions, la promotion de l'éducation inclusive, le renforcement de la gratuité de l'enseignement, l'ancrage de l'égalité entre les sexes dans l'accès à l'éducation, la lutte contre le mariage précoce des filles, la réduction des disparités liées aux infrastructures

et aux ressources humaines entre les régions, le renforcement des supports pédagogiques et le développement de l'enseignement à distance.

Enfin, l'intervention a souligné que l'enjeu ne se limite pas à la formulation d'orientations générales en matière de réforme, mais qu'il consiste également à assurer la cohérence entre les différentes composantes du système et à adapter les choix pédagogiques aux disparités territoriales et aux contextes locaux, afin de faire passer la réforme d'une simple déclaration d'intention à une démarche concrète ayant un impact tangible.

Enseignement supérieur au Burkina Faso : rôle de la carte universitaire pour une éducation de qualité (Samuel Paré – Burkina Faso)

Cette intervention s'est concentrée sur la place de la carte universitaire dans la réforme de l'enseignement supérieur au Burkina Faso, en tant qu'outil permettant d'orienter l'offre universitaire, d'améliorer les conditions de sa répartition et d'en développer la qualité. L'intervenant a souligné que le défi ne se limite pas à la multiplication des établissements d'enseignement supérieur ou au développement de leur capacité d'accueil, mais s'étend à la mise en place d'une vision structurée de la répartition des établissements, des filières et des ressources, répondant ainsi aux besoins de développement et aux équilibres territoriaux.

Dans ce cadre, il a été souligné que l'éducation constitue un levier essentiel du développement, dans la mesure où elle dote les nouvelles générations des capacités nécessaires pour affronter les défis auxquels elles seront confrontées. Parmi ceux-ci figurent : l'explosion démographique et le défi de l'accès équitable à l'éducation, les mutations géographiques et la décentralisation universitaire qu'elles imposent, la diversification de l'offre et l'essor du secteur privé dans l'enseignement supérieur, les contraintes financières liées au financement et au soutien, ainsi que les enjeux de la transition numérique et de l'innovation pédagogique, la qualité académique et les normes internationales en matière d'enseignement, d'encadrement et de recherche, l'adéquation de la formation aux besoins du marché du travail, ainsi que les exigences du développement durable et de la responsabilité sociétale.

Dans ce contexte, la carte universitaire a été présentée comme un outil de réforme stratégique, susceptible de soutenir la qualité de la formation, d'améliorer les conditions d'accès et de réduire les déséquilibres dans la répartition géographique de l'offre universitaire, en veillant à ce que l'enseignement soit adapté aux besoins socio-économiques du pays.

Il a également été souligné que la réforme en cours s'appuie sur plusieurs documents de référence, parmi lesquels le guide d'élaboration et de mise en œuvre de la carte universitaire de 2018, le livre blanc de 2023, l'initiative présidentielle de 2024, et le cadre de référence des filières prioritaires de 2025, qui couvre notamment les domaines des sciences sociales, des arts et de la culture, de l'aéronautique, de l'ingénierie et des technologies, des métaux, de l'immobilier, des infrastructures, de l'agriculture, des énergies renouvelables et du nucléaire.

L'intervention a souligné que les défis et les perspectives liés à la mise en œuvre de la carte universitaire s'articulent autour de plusieurs axes, parmi lesquels : le manque de coordination institutionnelle ; la résistance au changement ; les enjeux liés au vécu des apprenants ; les mutations du système économique ; le renforcement de l'emploi des jeunes ; le rééquilibrage des filières de formation ; la valorisation des potentialités régionales ; la modernisation du système éducatif et le soutien au développement socio-économique.

L'intervention a conclu que la carte universitaire ne se résume pas à un simple outil technique de répartition de l'offre, mais s'inscrit dans une perspective de planification et de développement visant à faire des universités, des écoles et des centres universitaires des pôles d'excellence en matière de formation dans les domaines prioritaires définis par l'État, tout en veillant à la mettre à jour et à l'adapter régulièrement aux besoins et aux exigences en constante évolution.

Contribution de l'ANAQ-Sup dans la transformation éducative nationale et régionale (Alioune Badara Niane – Sénégal)

Cette intervention a porté sur la contribution de l'Agence Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation au Sénégal à l'accompagnement de la transformation que connaissent les systèmes d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, tant au niveau national que régional. L'intervenant a souligné que la création de cette agence en 2012, sous l'égide du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, avait pour objectif de garantir la qualité des formations, de renforcer la gouvernance académique et d'ancrer une culture de l'évaluation continue, afin de soutenir le développement du système national et de renforcer son rayonnement dans son environnement régional.

L'intervenant a précisé que la création de l'Agence s'inscrit dans un contexte international où l'économie de la connaissance prend de plus en plus d'importance et où le capital humain se transforme progressivement en capital de compétences, faisant de la formation de ressources humaines qualifiées et compétentes un enjeu central pour l'économie et la société. Elle s'inscrit également dans un contexte national marqué par de nombreuses mutations et défis, parmi lesquels : la réforme du système de licence-master-doctorat, la multiplication des spécialisations dans l'enseignement supérieur, l'émergence de l'enseignement supérieur privé, la multiplicité des acteurs, l'inadéquation d'une partie de l'offre universitaire aux attentes du marché du travail, etc.

L'intervention a également souligné que les missions de cette instance se répartissent entre les évaluations institutionnelles et programmatiques, la formulation d'avis pour éclairer le gouvernement dans la prise de décision, et la contribution à ce que l'on pourrait appeler la « diplomatie académique » grâce au rayonnement de l'instance, à son appartenance à plusieurs réseaux et à sa participation active à de nombreuses initiatives nationales et internationales. Ce positionnement montre que la fonction d'assurance qualité ne se limite plus à la dimension technique ou procédurale, mais fait désormais partie intégrante du cadre de la réforme, grâce aux possibilités qu'elle offre pour normaliser les parcours, améliorer la performance institutionnelle et renforcer la comparabilité et la reconnaissance des diplômes et des programmes.

Dans ce contexte, l'accent a également été mis sur la dimension régionale et africaine de cette fonction, à travers la contribution que peuvent apporter les organismes d'assurance qualité au renforcement de la cohérence entre les systèmes nationaux, au soutien de la mobilité universitaire et à la facilitation d'un rapprochement progressif entre les référentiels et les normes adoptés à l'échelle du continent africain.

L'intervention a également appelé à relever un certain nombre de défis, comme le renforcement des structures et des organes des systèmes éducatifs dans les différents pays, l'intégration de l'intelligence artificielle dans les procédures d'assurance qualité, et l'élargissement des compétences de l'Agence pour lui permettre d'exercer des fonctions correctives allant au-delà de la simple formulation d'avis et de recommandations, outre la contribution à la réflexion sur les réformes des programmes scolaires nationaux.

L'intervention a conclu que cette instance joue aujourd'hui un rôle concret dans les dynamiques de transformation de l'éducation, en s'appuyant sur les principes de qualité, de transparence et de coopération régionale. Son action contribue également à renforcer la crédibilité des diplômes sénégalais et à offrir davantage de possibilités pour s'inspirer des expériences de réforme, afin de faire de cette instance un levier essentiel pour la construction d'un enseignement supérieur africain compétitif, inclusif et tourné vers l'avenir.

Le rôle de la CNES dans la transformation de l'éducation au Burundi (Léonidas Ndayizeye – Burundi)

Cette intervention s'est concentrée sur les fondements de la transformation éducative en Afrique, qui doit s'aligner sur les objectifs de développement durable, en la reliant aux cadres de référence internationaux et continentaux, en passant en revue certaines dynamiques en cours dans les domaines de l'innovation, et en mettant en évidence les défis communs auxquels les systèmes éducatifs africains sont toujours confrontés, et ce avant de s'attarder sur le cas du Burundi, présenté comme un exemple où la transformation s'est traduite en mécanismes et pratiques institutionnels.

Dans ce contexte, l'intervention a rappelé que l'éducation occupe une place centrale parmi les objectifs de développement durable, notamment le quatrième objectif visant à garantir une éducation inclusive, équitable et de qualité, et à promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous. Elle a également souligné que cette perspective recoupe plusieurs cadres de référence africains, tels que l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la Stratégie continentale pour l'éducation en Afrique, le Cadre africain pour la qualification et les initiatives de cohésion régionale ; autant de cadres qui visent à soutenir une transformation qualitative des systèmes éducatifs, fondée sur le passage de l'enseignement à l'apprentissage, de la scolarisation aux compétences, et de la connaissance à l'innovation.

L'intervention a également abordé certains aspects de l'innovation pédagogique qui se dessinent actuellement dans plusieurs pays africains, soulignant que la réforme des curricula sur la base de l'approche par compétences constitue l'un des leviers de cette transformation, en vue d'adapter la formation aux besoins du marché du travail et aux enjeux de la société de la connaissance, comme c'est le cas dans l'expérience du Kenya, du Sénégal et du Maroc.

Il a également été fait mention de l'essor de l'éducation numérique, marqué par la multiplication des plateformes d'enseignement à distance au cours de la période 2020-2024, et de l'émergence de nouveaux modèles de gouvernance et de partenariat, associant, aux côtés de l'État, le secteur privé, les réseaux régionaux et les acteurs locaux. L'intégration des questions de durabilité dans les programmes scolaires a également été mise en avant, à travers la prise en compte des défis environnementaux, de la santé publique et de la citoyenneté mondiale, ce qui contribuerait à former des apprenants responsables et acteurs du changement, et à passer d'une logique d'apprentissage pour la mémorisation à une logique d'apprentissage pour l'apprentissage.

Face à ces dynamiques, il a été souligné que les systèmes éducatifs africains continuent de se heurter à des défis structurels communs. D'une part, le financement et l'équité restent parmi les principaux problèmes soulevés, alors que les dépenses publiques consacrées à l'éducation restent, dans plusieurs pays, en deçà des niveaux recommandés, et que les inégalités régionales et les disparités liées au genre persistent, notamment dans l'enseignement supérieur et technique. D'autre part, les questions de qualité et de pertinence restent d'actualité, tant en raison de la faible adéquation de certaines formations avec les exigences du marché du travail que de la persistance de modes d'évaluation privilégiant la mémorisation plutôt que les compétences.

L'intervention a également abordé les défis liés à la gouvernance régionale, la fracture numérique liée à la faiblesse des infrastructures et au manque de formation, ainsi que l'aggravation des disparités entre les milieux, les régions et les catégories qui en découle, sans oublier la persistance des inégalités d'accès à l'éducation selon le milieu, la région, le sexe et le handicap.

Dans son volet pratique, l'intervention s'est concentrée sur le cas du Burundi, en mettant en évidence l'évolution du rôle de la Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur dans le soutien à la transformation du système éducatif et l'accompagnement de sa réforme. Ce rôle s'inscrit dans un cadre national plus large, fondé sur la politique nationale de l'enseignement supérieur et sur la vision de développement à l'horizon 2040 et 2060, reflétant ainsi une orientation visant à donner une dimension stratégique à long terme à la réforme. La Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur a été présentée ainsi comme une structure clé pour la régulation, l'assurance qualité et la promotion de l'innovation.

Dans ce contexte, la présentation a souligné l'importance de cette institution dans l'encadrement du débat national sur l'éducation et la contribution à l'élaboration de visions et de références susceptibles d'améliorer les performances du système. Elle a été créée en janvier 2008 et mise en service en janvier 2011 pour assumer un certain nombre de rôles stratégiques, tels que la contribution à la réforme des programmes d'études, l'élaboration du cadre national de qualification, l'exercice des fonctions de régulation et d'accréditation, la promotion de la qualité, et la formulation, à l'intention du Gouvernement, de propositions visant à soutenir l'efficacité de l'enseignement supérieur.

L'intervention a également montré que le rôle des conseils et des instances nationales ne doit pas se limiter à la simple formulation d'avis ou à la prestation de conseils, mais qu'il consiste également à accompagner la transformation en soutenant la réglementation institutionnelle, en facilitant la convergence entre les acteurs et en contribuant à ancrer une logique de qualité et de cohérence dans les choix de réforme. Dans cette optique, plusieurs initiatives structurantes menées récemment par la Commission nationale de l'enseignement supérieur ont été mises en avant, parmi lesquelles l'harmonisation des programmes de formation de base en santé, l'évaluation régionale des facultés de médecine, le renforcement de la gouvernance universitaire et la valorisation de la recherche appliquée.

L'intervention a conclu que la mise en œuvre de la transformation de l'éducation en Afrique exige d'oser repenser les systèmes éducatifs à la lumière des objectifs de développement durable, en passant du savoir à la compétence, de la conformité à la qualité, de l'enseignement à l'apprentissage, et de la dépendance à l'innovation locale. Il a également été souligné que le défi éducatif sur le continent revêt un caractère d'urgence, compte tenu des changements démographiques en cours et de la pression croissante qui en résulte sur les systèmes éducatifs, alors qu'un grand nombre d'enfants et de jeunes ne sont toujours pas scolarisés.

L'intervention a rappelé, en guise de conclusion, que « *l'Afrique de demain se construira à travers les salles de classe d'aujourd'hui* » et que « *l'éducation n'est pas un coût, c'est un investissement dans la Prospérité* ».

Régulation de l'éducation au Ghana : loi et assurance qualité (Ahmed Jinapor Abdulai – Ghana)

Cette intervention s'est concentrée sur le lien entre le cadre juridique et l'assurance qualité dans la réforme de l'éducation au Ghana, en soulignant que la loi constitue l'un des axes fondamentaux pour réglementer le secteur, en définir les fonctions et établir des normes claires en matière de contrôle de la qualité, d'accréditation et d'évaluation. Dans ce contexte, il a été souligné que la mise en place d'un système éducatif de qualité nécessite l'établissement de références juridiques et institutionnelles cohérentes, capables d'encadrer les différents acteurs, d'orienter les réformes et d'en garantir la cohérence et la pérennité.

Cette orientation s'est traduite au Ghana par la création d'un certain nombre d'organismes et d'institutions, tels que le Conseil national de l'éducation et la Commission ghanéenne de l'éducation, créée en 2020 dans le but de renforcer la coordination entre les différents acteurs, d'établir des normes, d'accréditer les établissements et d'évaluer les politiques éducatives susceptibles de contribuer au développement du système. Dans le même contexte, il a été fait mention de la promulgation d'un certain nombre de lois et de décrets, ainsi que de l'adoption du programme national de certification depuis 1993, ce qui contribue à aligner les résultats de l'éducation sur les normes adoptées et reconnues.

L'intervention a souligné que le renforcement du cadre juridique ne revêt pas une dimension purement réglementaire, mais qu'il joue un rôle déterminant dans l'instauration de la confiance dans le système, l'amélioration de sa gouvernance et l'accompagnement de son expansion dans le respect de règles et de normes claires. L'expérience ghanéenne a été présentée ainsi comme un exemple qui montre l'importance centrale de la dimension juridique et institutionnelle dans la mise en place d'un enseignement de qualité, ainsi que de l'importance du cadre législatif pour garantir l'équilibre du système entre expansion, efficacité et fiabilité.

En conclusion, l'intervention a souligné la nécessité de poursuivre les efforts visant à renforcer la spécialisation académique et professionnelle, à consolider la coordination entre les différents acteurs et à renforcer la coopération avec les autres pays afin de partager les expériences et les défis, et d'élaborer des solutions adaptées aux contextes et aux spécificités régionales et locales.

Enseignement supérieur et recherche scientifique en Côte d'Ivoire : défis et stratégies de transformation (Vafi Doumbia – Côte d'Ivoire)

Cette intervention a présenté la situation de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en Côte d'Ivoire, en mettant en avant les dispositifs institutionnels et académiques qui encadrent ce secteur, et en passant en revue les réformes et les stratégies adoptées depuis 2011, notamment celles visant à mieux adapter la formation aux exigences du marché du travail. Elle a également abordé les défis à relever et les stratégies de transformation adoptées pour y faire face, soulignant que la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ne peut être dissociée de la vision globale du développement de l'ensemble du système éducatif, y compris le renforcement des niveaux fondamentaux qui le précèdent.

Plusieurs orientations nationales ont été évoquées, notamment l'instauration de la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans et la généralisation de l'intégration de l'enseignement préscolaire dans les nouvelles écoles primaires. Cela reflète une approche visant à établir un lien entre la réforme de l'enseignement supérieur et la mise en place de bases plus solides pour le parcours des apprenants dès ses premières étapes. Il a également été rappelé qu'une série de mesures d'accompagnement ont été mises en place, notamment le renforcement des infrastructures scolaires et universitaires, le recrutement de cadres administratifs et pédagogiques, ainsi que l'adoption de réformes institutionnelles et pédagogiques visant à améliorer l'employabilité des diplômés.

L'intervention a également souligné que l'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire avait connu trois phases principales. La période antérieure à 1990 se caractérisait par le fait que le système ivoirien figurait parmi les meilleurs systèmes d'enseignement supérieur de l'Afrique francophone subsaharienne, ce qui permettait aux étudiants de poursuivre leurs études supérieures dans des systèmes universitaires internationaux.

Au cours de la période comprise entre 1990 et 2011, le secteur a connu de multiples difficultés, parmi lesquelles les grèves successives des professeurs d'université et des étudiants, et les interruptions de longue durée qui en ont découlé, dans un contexte où le secteur a été affecté par la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel qui a entraîné une réduction du financement de l'enseignement supérieur et une limitation de la création d'emplois. Cette situation critique a entraîné, entre autres, la réduction des programmes d'enseignement, une baisse des niveaux de formation et des taux de réussite, une inadéquation croissante de l'offre

de formation avec les besoins de la société et du marché de l'emploi, ainsi que la fragilité des infrastructures et des équipements, une forte concentration des effectifs d'étudiants et l'insuffisance des effectifs d'enseignants-chercheurs dans certaines spécialités, notamment dans les domaines scientifiques et technologiques.

Quant à la troisième phase, qui s'étend de 2011 à aujourd'hui, elle a été marquée par le lancement de réformes institutionnelles et structurelles visant à relever les défis accumulés depuis plus de deux décennies, tout en investissant dans le dispositif académique, ce qui a permis de passer de trois universités publiques en 2011 à quatorze universités publiques.

Sur le plan institutionnel, l'intervention a précisé que le ministère de l'Enseignement supérieur, outre le cabinet du ministre, dispose d'un certain nombre de structures centrales et d'organes de gouvernance, parmi lesquels la Direction générale de l'enseignement supérieur, la Direction générale de la recherche et de l'innovation, la Direction générale de la qualité et de l'évaluation, l'Agence nationale d'assurance qualité, l'Observatoire de l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur, le programme de décentralisation des universités, le Conseil national de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, la Conférence des établissements d'enseignement supérieur, la Conférence des institutions de recherche, la Commission nationale de reconnaissance et d'équivalence des diplômes, ainsi que la Commission technique interministérielle pour les créations et ouverture d'établissements privés. Cette organisation institutionnelle traduit une volonté claire de structurer le secteur de manière plus spécialisée et plus intégrée.

Sur le plan académique, il a été souligné que les universités accueillent plus de 300 000 étudiants, dont 53 % sont inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur publics et 47 % dans le secteur privé. Le pays compte également neuf universités publiques, deux grandes écoles publiques que sont l'École Normale Supérieure et l'Institut national polytechnique Félix Houphouët Boigny, 34 grandes écoles publiques ne relevant pas de la tutelle du ministère et dépendant d'autres secteurs ministériels, ainsi que 571 établissements privés, dont 444 écoles de formation au BTS et 127 universités privées.

En ce qui concerne les stratégies et les réformes mises en œuvre depuis 2011, l'intervention a mis en avant un certain nombre de chantiers majeurs, comme la mise en œuvre de la réforme du système de licence-master-doctorat depuis 2012, la réhabilitation, l'extension et l'équipement des universités et des grandes écoles, la construction et l'ouverture de

l'université de « Man » en 2016, de l'université virtuelle en 2016 et de l'université « San Pedro » en 2021, l'élaboration de la politique nationale de l'enseignement supérieur et des référentiels d'évaluation institutionnelle, des programmes de recherche, des offres de formation, ainsi que l'accroissement du budget alloué aux bourses et secours financiers accordés aux étudiants.

L'intervenant a également évoqué plusieurs réalisations, parmi lesquelles la révision du cadre juridique et institutionnel régissant l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, le renforcement de l'autonomie des établissements publics d'enseignement supérieur grâce à l'adoption du statut d'établissement public administratif à caractère scientifique et technique, ainsi que l'établissement de contrats de performance entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur.

Dans le même ordre d'idées, l'intervention a mis en avant une série de réformes visant spécifiquement à mieux adapter la formation aux besoins du marché de l'emploi, telles que la révision des programmes de formation des techniciens spécialisés, l'élaboration d'un plan de mise en œuvre du système de licence-master-doctorat, et le renforcement des formations techniques et professionnelles supérieures.

L'intervention a conclu que les efforts déployés par le gouvernement ivoirien au cours des quinze dernières années contribuent à renforcer les infrastructures pédagogiques et sociales et à améliorer la gouvernance du système d'Enseignement Supérieur, à améliorer les conditions de vie et de travail des différents acteurs de la communauté universitaire, renforcer la professionnalisation des formations, et à améliorer les conditions de mobilité des apprenants, tout en s'efforçant de réduire l'émigration vers l'étranger. Elle a également indiqué que la prochaine étape, notamment au cours des cinq prochaines années, s'orientera vers la valorisation du statut de l'étudiant entrepreneur dans le cadre de la dynamique de transformation structurelle de l'économie ivoirienne, en cohérence avec le Plan national de développement 2026-2030.

Résumé des interventions et de la discussion

Les interventions présentées au cours de cette session ont mis en évidence que les réformes en cours dans plusieurs pays africains, malgré la diversité de leurs contextes nationaux, convergent vers des préoccupations communes, au premier rang desquelles figurent

l'amélioration de la qualité de l'enseignement, le renforcement de la réglementation, le développement de la gouvernance, la réorganisation de l'offre de formation et l'élargissement des possibilités de reconnaissance et de convergence au niveau régional. Elles ont également montré que les dynamiques de transformation ne se limitent pas à l'annonce de nouvelles réformes ou à l'extension des infrastructures, mais nécessitent la mise en place de dispositifs institutionnels, législatifs et réglementaires capables d'encadrer ces transformations, de les accompagner et d'en garantir la durabilité et l'efficacité.

La discussion qui a suivi les exposés a permis de mettre en évidence un certain nombre de questions transversales présentant un intérêt commun, parmi lesquelles figurent notamment les transformations que connaît le rôle professionnel de l'enseignant dans les contextes africains, dans un contexte où les formations traditionnelles ne suffisent plus à répondre à ces exigences, ce qui impose une révision constante de la formation initiale et continue, et leur articulation avec les transformations pédagogiques, sociales et technologiques en cours. La question du cadre africain de qualification et de certification a également été soulevée, ainsi que les défis juridiques, institutionnels et financiers qui y sont liés, ce qui montre que la construction d'un espace africain plus harmonieux dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la reconnaissance des qualifications se heurte encore à un certain nombre de contraintes structurelles.

Une partie du débat a également porté sur les perspectives d'action au Sénégal, notamment en ce qui concerne l'ouverture à des partenariats multiples, l'adoption de normes communes de qualité et l'avancement des travaux relatifs au cadre africain de qualification et de certification. À cet égard, des questions ont été posées sur la manière dont les organismes concernés abordent la question de l'élaboration de ces normes communes et sur leur adéquation avec les exigences de convergence régionale en matière de qualité et de reconnaissance des qualifications.

La discussion a également porté sur le cas du Burkina Faso, notamment en ce qui concerne la place de l'enseignement privé dans la réforme, alors qu'une part importante des élèves poursuit également ses études dans des établissements publics. Il a également été souligné que le fait de se limiter à la carte universitaire, sans tenir compte de la carte scolaire à ses différents niveaux, pourrait limiter la pertinence de la planification et l'efficacité de la réforme,

étant donné que l'amélioration de la planification nécessite de prendre en considération l'ensemble des composantes du système éducatif, et pas seulement l'enseignement supérieur.

Parmi les autres questions qui ont retenu l'attention lors du débat, figure celle de l'équité, notamment en ce qui concerne la situation des filles et des femmes dans l'éducation en Afrique. Il a été rappelé qu'un certain nombre de données internationales mettent en évidence la persistance de graves dysfonctionnements, tels que le taux élevé d'analphabétisme chez les femmes, le fait qu'un grand nombre de filles quittent l'école avant d'avoir terminé le cycle primaire, la persistance des mariages précoces, ainsi que la faiblesse des infrastructures de base dans un certain nombre d'établissements, notamment l'absence d'installations sanitaires adéquates. Dans ce contexte, la question a été posée de savoir comment les pays participants traitent ces problèmes et quelle place occupent ces questions dans les réformes proposées.

La discussion a également fait ressortir que les interventions n'ont pas accordé suffisamment d'attention au rôle joué par le directeur de l'établissement scolaire, malgré l'importance cruciale que revêtent les aspects administratifs et de gestion, ainsi que le choix des cadres administratifs et pédagogiques, pour la réussite des politiques éducatives et la concrétisation de leur impact au niveau des établissements. Dans le même ordre d'idées, la nécessité de consolider la confiance entre les différents acteurs, de renforcer leurs capacités et de les placer en position de contributeurs au processus décisionnel, et non de simples exécutants, a été soulignée, afin de garantir de meilleures conditions pour la réussite des réformes en cours.

Une question fondamentale a également été soulevée concernant la réactivité des décideurs face aux propositions émanant des conseils et des instances chargés de l'éducation et de la formation, ainsi que leur disposition à les adopter afin de poursuivre la mise en œuvre des réformes en cours.

La nécessité d'un cadre de référence des compétences a également été soulignée, pour accompagner les efforts visant à mettre en place un cadre organisationnel africain qui rassemble les volontés, les capacités et les compétences liées aux conseils et aux instances supérieures chargés de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, y compris l'élaboration d'un glossaire terminologique harmonisé à l'échelle africaine.

La discussion a notamment permis de mettre en évidence certaines différences entre les expériences nationales. Au Burkina Faso, l'accent a été mis sur la nécessité de faire du secteur

privé un complément du secteur public et non un concurrent, en tenant compte de la carte scolaire lors de l'élaboration de la carte universitaire. Au Burundi, il a été signalé qu'un certain nombre d'établissements privés avaient été fermés après avoir fait l'objet d'un contrôle et d'une évaluation visant à vérifier leur respect de la loi, des cadres de référence et des normes de qualité et d'efficacité. Quant à la Côte d'Ivoire, il a été souligné que la carte scolaire reste un outil indispensable à la mise en œuvre de la réforme, qu'elle est présente dans l'enseignement scolaire, dès l'enseignement préscolaire, et que des efforts sont déployés dans le domaine de la lutte contre l'analphabétisme, malgré les difficultés pratiques que cela pose. Au Sénégal, l'accent a été mis sur la nécessité d'un cadre juridique africain contraignant, permettant de transposer le cadre africain de qualification et de certification en cadres nationaux contraignants pour les pays concernés, ce qui exige une volonté politique capable d'en garantir la mise en œuvre, notamment au vu des difficultés de financement apparues après l'arrêt de certains appuis extérieurs destinés à ce domaine.

La discussion a également abordé la question de l'impact des conseils supérieurs et des instances similaires dans l'orientation des réformes, soulignant que le renforcement de l'efficacité de leurs décisions et recommandations dépend du renforcement de leur statut institutionnel.

Les travaux de la session ont conclu que la transformation de l'éducation en Afrique reste subordonnée à la capacité des pays à renforcer leurs institutions nationales, à développer des mécanismes d'assurance qualité et de régulation, et à renforcer la coordination et le rapprochement régional, dans une perspective qui fait de l'éducation un levier stratégique pour le développement, la souveraineté et la transformation sociale.

Session 3 : Des spécificités locales aux défis du futur



Ngarmadjal Gami, Secrétaire Exécutif, Comité National pour l'Éducation et la Formation en Liaison avec l'Emploi, Tchad



Souef Kazouine, Directeur Général de l'alphabétisation et de la promotion des langues, Ministère de l'Éducation nationale, pour le Groupe Local des Partenaires de l'Éducation, Union des Comores



Augustin Nombo, Directeur Général, Institut national de recherche et d'action pédagogiques, Congo Brazzaville



Issa Abdou Moumoula, Membre, Académie Nationale des Sciences, des Arts et des Lettres, Burkina Faso



Eugène Uwimana, Chef de programme, Technical and Vocational Education and Training Board, Rwanda

Comme souligné par Mme Dalila Berrada, membre du Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique et modératrice de cette session, chaque pays africain se caractérise par des réalités propres, des trajectoires singulières et des défis spécifiques qui influencent ses politiques éducatives. Cette diversité n'exclut pas toutefois ni les points de convergence ni l'existence de défis communs qui traversent les sociétés africaines dans leur ensemble. Certes, l'Afrique est multiple dans ses contextes, mais elle est également porteuse d'enjeux partagés qui appellent à la solidarité et à la fraternité au sein de la pluralité.

Les transformations attendues dans les systèmes éducatifs africains ne peuvent être déléguées ni différées : elles relèvent d'une responsabilité commune et immédiate. Le changement n'est pas un choix, il s'inscrit dans le présent et repose sur l'implication directe des acteurs africains eux-mêmes.

Partant de ces principes, et dans la continuité des deux premières sessions, la troisième session de la conférence a été consacrée à la découverte d'autres systèmes, d'autres expériences et initiatives, afin de croiser les regards, réfléchir collectivement aux défis à venir et esquisser des perspectives partagées pour une éducation de qualité digne de l'Afrique de demain.

Cette session a réuni ainsi des intervenants issus de divers contextes nationaux, offrant un panorama riche des dynamiques locales de transformation éducative et de leur projection vers l'avenir. Les travaux ont été ouverts par M. Ngarmadjal Gami (Tchad), qui a présenté l'évolution du système éducatif tchadien, avant que M. Souef Kazouine (Union des Comores) n'expose l'expérience comorienne en matière de transformation éducative à l'horizon 2030. M. Augustin Nombo (Congo Brazzaville) a ensuite mis en lumière le rôle structurant de l'Institut National de Recherche et d'Action Pédagogiques au cœur du système éducatif congolais, tandis que M. Issa Abdou Moumoula (Burkina Faso) a souligné la contribution de l'Académie Nationale des Sciences, des Arts et des Lettres au développement éducatif et scientifique de son pays. Enfin, M. Eugène Uwimana (Rwanda) a élargi la réflexion en abordant la question de l'éducation et de la formation techniques et professionnelles face aux mutations du monde du travail, ouvrant ainsi le débat sur les liens entre formation, employabilité et défis futurs.

Évolution du système éducatif au Tchad (Ngarmadjal Gami – Tchad)

Après une brève présentation du Tchad, pays de l'Afrique centrale, marqué par le bilinguisme français-arabe et une forte croissance démographique qui complexifie l'offre d'éducation, de formation et d'emploi, M. Ngarmadjal Gami, Secrétaire exécutif du Comité National pour l'Éducation et la Formation en liaison avec l'Emploi (CONEFE), a retracé les principales étapes, réformes et contraintes ayant marqué le système éducatif tchadien depuis l'indépendance.

Son intervention est revenue sur les premières tentatives de réforme engagées au lendemain de l'indépendance en 1960. Celles-ci visaient notamment la « tchadisation » de l'enseignement en remplaçant progressivement les programmes français par des contenus tchadiens.

L'Opération Mandoul, lancée en 1968, fut la première véritable refondation du système éducatif du pays, mais ses résultats ont été jugés globalement négatifs. Une réforme ultérieure initiée en 1978, axée sur la réorganisation des cycles, le renforcement de l'enseignement scientifique et la scolarisation des filles, n'a pu être mise en œuvre en raison de la guerre civile de 1979.

Après cette période de crise, d'autres tentatives de refondation du système éducatif tchadien ont été engagées à travers l'adoption d'un cadre juridique structurant, avec la Constitution de 1996 et la loi d'orientation du système éducatif de 2006, ainsi que la mise en place de programmes et dispositifs tels que l'APICED, le PAETFP, le PAEB, le PAN/EPT et la stratégie nationale d'accélération de l'éducation des filles.

La création du Comité National pour l'Éducation et la Formation en liaison avec l'Emploi (CONEFE) en 1993, conçu comme une « instance d'orientation, de décision et de coordination », fut l'une des plus importantes refondations des années quatre-vingt-dix.

M. Ngarmadjal Gami a mis l'accent dans sa présentation sur les missions, la composition et les organes techniques du comité, ainsi que sur les difficultés auxquelles celui-ci est confronté depuis 2002, notamment en raison du retrait des partenaires techniques et financiers. Il a également souligné qu'à partir de 2024, le CONEFE a été placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, lequel a entamé, au regard des difficultés rencontrées, l'intégration du comité au sein du Conseil Supérieur de l'Éducation, une instance existante mais non encore opérationnelle.

Dans une seconde partie, M. Ngarmadjal Gami a élargi l'analyse à la situation des systèmes éducatifs en Afrique, soulignant des trajectoires et des défis largement comparables à ceux du Tchad : réformes postcoloniales, contraintes financières, recours à l'aide extérieure, effets négatifs des Programmes d'Ajustement Structurel, impact de l'instabilité politique, des conflits et de l'insécurité dans nombreux pays africains sur la performance des systèmes éducatifs, migration et chômage des jeunes.

Tout en rappelant les perspectives positives souvent associées à l'avenir de l'Afrique, il a mis en avant le rôle central de l'éducation dans la préparation de la jeunesse africaine, appelant à un renforcement des cadres de concertation, notamment à travers la création d'une « structure consultative panafricaine de l'éducation » en tant que force de proposition, et la mise en place d'un mécanisme de suivi de cette structure.

L'expérience comorienne dans la transformation éducative à l'horizon 2030 (Souef Kazouine – Union des Comores)

La deuxième intervention de cette session, présentée par M. Souef Kazouine, Directeur général de l'Alphabétisation et de la promotion des langues au ministère de l'Éducation nationale de l'Union des Comores, a porté sur la transformation du système éducatif comorien, érigée en véritable objectif national, au regard d'un diagnostic préoccupant de la situation actuelle.

Le taux de scolarisation demeure limité, avec près de trois enfants sur dix non scolarisés et un taux global estimé à 65 %, bien en deçà de la moyenne mondiale de 87%. L'exclusion scolaire touche une proportion importante d'enfants dès le primaire (1/5), tandis que 60 % des jeunes âgés de 15 à 17 ans se trouvent en dehors du système éducatif. À cela s'ajoutent des difficultés d'apprentissage, puisque plus de 80 % des enfants de moins de dix ans ne maîtrisent pas les compétences fondamentales de lecture, d'écriture et de compréhension, avec de fortes inégalités, notamment entre filles et garçons, entre zones urbaines et zones rurales et entre familles riches et familles pauvres.

Face à ce diagnostic, le Plan Comores Émergents vise à mettre le développement de l'éducation et la formation au centre de l'émergence des Comores à l'horizon 2030, en adoptant une stratégie globale pour renforcer le capital humain du pays. Les axes d'intervention couvrent neuf grandes thématiques allant de l'amélioration de la qualité de

l'enseignement à la mise en place des mécanismes de régulation, en passant par la gouvernance du système, l'adaptation des programmes, la formation des enseignants, le développement de la formation professionnelle, la modernisation des infrastructures, etc.

M. Souef Kazouine a souligné que la réussite de cette transformation repose sur une mobilisation nationale large et inclusive, impliquant l'ensemble des acteurs concernés à l'échelle du pays. Il a également passé en revue plusieurs dynamiques profondes à inscrire au cœur de la transformation, en l'occurrence la révolution digitale, la question de la langue et de la culture, l'inclusion sociocommunautaire, le partenariat, la gouvernance et les conseils de l'éducation.

L'institut National de Recherche et d'Action Pédagogiques au cœur du système éducatif congolais (Augustin Nombo – Congo Brazzaville)

La présentation de M. Augustin Nombo, a mis en évidence le rôle stratégique de l'Institut National de Recherche et d'Action Pédagogiques (INRAP) dans la transformation et la gouvernance du système éducatif de la République du Congo Brazzaville.

Créé à l'époque coloniale en 1955 et réorganisé sous sa forme actuelle en 1972, pour accompagner les réformes éducatives et garantir la qualité de l'enseignement, cet Institut constitue le bras technique du Ministère en charge de l'éducation dans le domaine de la recherche, de l'innovation pédagogique et de la formation. Il s'agit d'un maillon transversal qui intervient à tous les niveaux (préscolaire, primaire, secondaire, formation des enseignants), ce qui lui donne une influence potentielle forte sur la qualité de l'éducation.

M. Augustin Nombo a mis en évidence la mission principale de l'Institut, qui consiste à concevoir, expérimenter et évaluer les politiques et pratiques pédagogiques. Il veille à ce que les programmes scolaires, les méthodes d'enseignement et les supports didactiques soient adaptés aux réalités congolaises et aux exigences du monde contemporain. Son rôle est donc de traduire les orientations politiques en dispositifs pédagogiques opérationnels, garants d'un apprentissage efficace et équitable pour tous les élèves.

En tant que centre d'expertise et d'innovation pédagogique, l'INRAP agit comme un véritable laboratoire de recherche et d'expérimentation. Il conduit des travaux de recherche dans des domaines variés, en contribuant à la modernisation du système éducatif congolais et à la professionnalisation des enseignants à travers les formations initiale et continue.

Il agit également en tant que levier de pilotage et de gouvernance éducative par les données probantes et les analyses scientifiques qu'il fournit pour éclairer les décisions stratégiques. Il travaille en partenariat avec d'autres institutions nationales (écoles normales, universités, inspections générales) et internationales (UNESCO, UNICEF, AUF, etc.), renforçant ainsi la cohérence et la pertinence des politiques éducatives.

M. Augustin Nombo, Directeur général de l'Institut, a toutefois souligné que, malgré sa place et son rôle importants dans le système éducatif congolais, l'INRAP fait face à plusieurs limites et défis majeurs, notamment la vétusté des infrastructures, l'insuffisance des ressources humaines et des formations adaptées aux évolutions pédagogiques modernes, le déficit de visibilité de l'Institut, la nécessité d'une modernisation et d'un meilleur arrimage aux nouveaux objectifs du système éducatif national, etc.

L'Académie Nationale des Sciences, des Arts et des Lettres au service du développement du Burkina Faso (Issa Abdou Moumoula – Burkina Faso)

Dans son intervention, M. Issa Abdou Moumoula a retracé la genèse, les missions et les principales activités de l'Académie Nationale des Sciences, des Arts et des Lettres du Burkina Faso (ANSAL-BF).

Cette institution de haut niveau, créée en 2013 (ANSB) en tant que société savante et érigée en institution d'État en 2015, est placée sous le parrainage du Chef de l'État. Dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, elle est rattachée à la Présidence du Faso et constitue une autorité scientifique indépendante et pérenne, qui vise à contribuer au développement socioéconomique du pays par les sciences, les lettres, les arts et la culture.

La composition de l'Académie repose sur des personnalités scientifiques de haut niveau, reconnues par leurs pairs. Elle regroupe différents statuts de membres (titulaires, correspondants, associés et émérites), qui portent à vie le titre « Académicien du Faso ». L'organisation interne s'articule autour d'organes de gouvernance clairement structurés, comprenant l'Assemblée générale, instance suprême de décision, cinq collèges couvrant l'ensemble des champs scientifiques, culturels et artistiques, ainsi qu'un Bureau chargé de l'administration de l'Académie.

Chaque année, l'Académie tient une séance académique solennelle pour présenter au Chef de l'État les résultats de ses études, réflexions et recommandations sur un thème qui traite d'une

question d'importance pour le pays. Les activités réalisées au cours de l'année font l'objet d'un rapport adressé au Président du Faso et au Président du Parlement.

M. Issa Abdou Moumoula, membre de l'Académie, a également souligné que celle-ci est affiliée à plusieurs réseaux et organisations scientifiques africains et internationaux, notamment le Réseau des Académies Africaines des Sciences (NASAC), le Réseau des Académies nationales des sciences des pays de l'Afrique de l'Ouest, l'Alliance internationale des organisations scientifiques de l'Académie des sciences de Chine, l'Union académique internationale, ainsi que The InterAcademy Partnership (IAP).

La présentation de M. Issa Abdou Moumoula a souligné toutefois l'existence de défis persistants, notamment la prise en compte insuffisante par les Collèges de la dimension des savoirs traditionnels, la faible disponibilité de plusieurs Académiciens, la nécessité de poursuivre l'ancrage de l'Académie dans le paysage institutionnel du pays et l'instabilité du personnel d'appui.

L'éducation et la formation techniques et professionnelles et l'avenir du travail (Eugène Uwimana – Rwanda)

Dans un contexte marqué par un chômage élevé des jeunes, un recours massif au travail dans le secteur informel et un taux élevé des jeunes NEET (ni en emploi, ni en éducation, ni en formation), M. Eugène Uwimana, chef de programme au Conseil rwandais de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (RTB), a mis en lumière le rôle stratégique de l'Éducation et de la Formation Technique et Professionnelle (EFTP) dans la réponse aux défis de l'emploi des jeunes et de la transformation économique, tant au Rwanda qu'à l'échelle africaine.

L'EFTP est présentée comme un levier central de développement des compétences, de création d'emplois décents et de stimulation de l'innovation. Dans un continent caractérisé par une population jeune majoritaire, d'importantes ressources naturelles et agricoles, mais une forte dépendance aux importations, la formation technique et professionnelle apparaît comme une condition essentielle pour accroître la productivité locale, soutenir l'industrialisation et réduire la vulnérabilité économique.

Dans cette perspective, la notion d'Éducation 4.0, telle que promue par le Forum Économique Mondial, constitue un cadre de référence majeur. Elle consiste en une approche intentionnelle

de l'apprentissage, fondée sur la créativité et l'innovation, qui s'aligne sur la quatrième révolution industrielle, et qui vise à transformer l'avenir de l'éducation grâce aux technologies avancées et à l'automatisation.

Les compétences clés du futur identifiées couvrent notamment l'intelligence artificielle, la production et la fabrication industrielle, l'automatisation industrielle et la gestion des mégadonnées, ainsi que les techniques agricoles modernes favorisant à la fois la sécurité et la sûreté alimentaires. À ces compétences techniques s'ajoutent des compétences transversales essentielles, telles que la pensée critique, la résolution de problèmes complexes, la créativité et la maîtrise du numérique.

La présentation de M. Eugène Uwimana a insisté, notamment, sur la nécessité d'investir dans un système d'EFTP de haute qualité, d'aligner les programmes de formation sur le développement technologique actuel et futur, d'harmoniser le système régional et continental de l'EFTP, de renforcer la collaboration entre les prestataires de formation, les institutions publiques au niveau politique, les agences de financement et le secteur privé.

Cette présentation a permis de dégager quatre étapes clés pour la réforme du système d'EFTP, allant de la compréhension des lacunes du système existant, à la proposition de solutions alternatives, en passant par la mobilisation des parties prenantes pour la mise en œuvre de nouvelles stratégies, jusqu'à la mise en place d'une formation professionnelle de qualité, génératrice d'emplois et porteuse de transformation économique.

La présentation a montré comment l'expérience rwandaise illustre concrètement cette orientation stratégique. Le pays dispose d'un système de TVET (formation professionnelle et technique), comprenant 596 établissements, plus de 120 000 étudiants, une trentaine de programmes de formation et une collaboration étroite avec plus de 700 entreprises. Plusieurs initiatives récentes, notamment la création de Centres d'Excellence TVET, la modernisation des infrastructures et l'alignement des formations sur l'Éducation 4.0, visent à doter le Rwanda d'une main-d'œuvre qualifiée répondant aux normes internationales.

Résumé des interventions et de la discussion

Ainsi, cette troisième session de la conférence, consacrée aux spécificités locales et aux défis du futur, a mis en évidence la diversité des trajectoires éducatives africaines tout en soulignant l'existence de défis structurels communs. À travers des expériences nationales variées, les

échanges ont montré que les transformations des systèmes éducatifs africains constituent une responsabilité collective à porter par les acteurs africains eux-mêmes et sans attente. Cette session a ainsi offert un espace de dialogue et de mise en perspective, permettant de croiser les regards, de partager des initiatives concrètes et de dégager des orientations communes pour bâtir une éducation de qualité, adaptée aux réalités du continent et tournée vers l'avenir.

L'intervention de M. Ngarmadjal Gami a retracé l'évolution du système éducatif tchadien depuis l'indépendance, marquée par des tentatives successives de réformes confrontées à des contraintes structurelles, politiques et financières. Elle a également élargi la réflexion aux défis partagés par de nombreux pays africains comme la dépendance à l'aide extérieure, le chômage et la migration des jeunes, tout en appelant à la création d'une structure consultative panafricaine de l'éducation.

La présentation de M. Souef Kazouine a dressé un diagnostic rigoureux des fragilités du système éducatif des Comores où la transformation éducative est pensée comme un levier central de l'émergence du pays à l'horizon 2030. Elle a insisté sur le caractère fondamentalement systémique et collectif de cette transformation.

L'exemple de l'Institut National de Recherche et d'Action Pédagogiques au Congo Brazzaville, présenté par M. Augustin Nombo, a montré comment une institution technique spécialisée peut constituer un pilier majeur de la transformation du système éducatif, en assurant notamment un rôle structurant dans la conception, l'expérimentation et l'évaluation des politiques et pratiques pédagogiques.

De son côté, l'intervention de M. Issa Abdou Moumoula a mis en évidence la contribution de l'Académie Nationale des Sciences, des Arts et des Lettres du Burkina Faso comme instance de référence dans la production de savoirs au service du développement. Par ses études, réflexions et recommandations, l'Académie participe à l'orientation des politiques nationales, notamment dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de la culture.

Enfin, la présentation de M. Eugène Uwimana du Rwanda a souligné le rôle stratégique de l'éducation et de la formation techniques et professionnelles dans la réponse aux défis du chômage des jeunes et de l'avenir du travail. Elle a montré que l'EFTP, lorsqu'elle est pensée comme un pilier du système éducatif, peut constituer un instrument clé pour anticiper les

mutations du monde du travail, valoriser le potentiel des jeunes et accompagner une transformation économique durable.

Ces présentations ont donné lieu à des échanges riches entre les participants. En réponse aux différentes interventions, plusieurs questions, éclaircissements, remarques et propositions ont été soulevés.

Les échanges ont porté principalement sur le processus de mise en place de la politique et des contenus de formations dans le cadre de l'enseignement et la formation professionnelle et technique (TVET) au Rwanda, le bilan de cette politique, le devenir des lauréats, les passerelles mises en place avec l'enseignement général et les mécanismes d'adaptation des formations aux besoins réels de la société. L'expérience rwandaise et les facteurs de sa réussite ont occupé en effet une place centrale dans le débat.

La discussion a également porté sur les origines du faible taux de scolarisation aux Iles des Comores, la contribution des familles et des parents d'élèves dans le développement de l'éducation et les modalités de collaboration entre l'école et les représentants des parents d'élèves ainsi que le traitement de la dimension culturelle dans la conception des programmes scolaires, dans leur mise en œuvre et leur réajustement.

La recherche scientifique en Afrique, ses enjeux et ses perspectives d'évolution dans le futur ont été aussi parmi les points essentiels abordés au cours des échanges.

Conclusions et recommandations générales de la Conférence (Mohammed Amine Sbihi¹)

¹ Membre du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique

« Mesdames et Messieurs, Madame la Présidente,

Nous avons travaillé ces deux derniers jours autour d'un sujet central concernant les transformations éducatives et nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt des interventions riches porteuses d'une vision claire pour la transformation éducative en Afrique. J'ai été chargé et m'incombe de tirer un certain nombre de conclusions et de recommandations de cette conférence, conférence des rencontres à laquelle je souhaite des suites sous différentes formes.

Alors en guise de conclusion permettez-moi de m'arrêter sur un certain nombre de points qui ont été soulevés et que je vais présenter selon quatre ou cinq axes. D'abord le pourquoi des réformes et des transformations éducatives. Pourquoi ? Pourquoi particulièrement l'éducation est soumise d'une manière régulière à cette nécessité de transformer et de réformer ? Parce que l'éducation fait face à une demande sociale extrêmement forte et que l'école aujourd'hui et probablement plus que jamais est appelée à jouer son rôle d'ascenseur social.

La valorisation du capital humain, un collègue a parlé de capital compétence, constitue, nos pays africains en sont conscients, constitue le moteur de la dynamique de développement et de la cohésion sociale. La voie déterminante pour une intégration de nos pays dans la société du savoir et pour la prospérité. Pour cela, une transformation profonde de nos systèmes éducatifs s'impose.

D'autre part, les systèmes éducatifs en Afrique et ailleurs d'ailleurs, sont s4oumises et le seront de plus en plus aux effets de grandes transformations qui conditionnent l'avenir de ces systèmes éducatifs. Le changement climatique, la révolution numérique et l'intelligence artificielle, l'effritement de la cohésion sociale, la transformation du monde du travail, le changement des repères culturels, l'évolution démographique et l'immigration, les tensions entre zones favorisées et défavorisées, entre biens communs et biens privés. Eh bien, toutes ces évolutions ont et auront de plus en plus des impacts déterminants au niveau social et économique.

Pour y faire face, les autorités politiques et éducatives de nos pays tentent de réformer les systèmes éducatifs pour que les acteurs du monde de demain qui sont les élèves d'aujourd'hui soient en capacité d'affronter ces défis. Il était donc naturel d'organiser une conférence sur les systèmes éducatifs en Afrique, dynamique de transformation, réunissant différents conseils et institutions du continent, œuvrant pour la promotion et le développement des systèmes

d'éducation, de formation et de recherche scientifique. A travers différentes expériences et processus de réforme présentés lors de ces trois sessions, la conférence s'est interrogée particulièrement sur les conditions de réussite de tout processus de transformation éducative, s'est interrogée sur les leviers pour mieux réussir ces transformations et sur les rôles qui incombent aux instances et conseils éducatifs.

Abordons maintenant ce concept de transformation éducative ou de réforme éducative. Pour dire qu'une politique de réforme éducative et de transformation ne se réduit pas aux intentions et aux actions d'un gouvernement, mais elle dépend de l'action de différents acteurs, de structures, d'organisations, de personnes concernées par la conception, par la mise en œuvre et par l'évaluation et qui, à tous les niveaux, ont des choix, adaptent, traduisent, altèrent même la trajectoire et les effets de cette politique. La réforme éducative ne peut donc se réduire, ou la transformation éducative ne peut donc se réduire à un changement prescrit par la politique publique ou comme un programme gouvernemental.

Tout au contraire, elle doit désigner aussi et surtout une appropriation par les différents acteurs de la société. D'autre part, la réforme éducative, la transformation éducative, s'inscrit également dans le long terme et constitue un processus complexe, faisant face à des contextes variés, même dans un même pays, à de multiples cultures professionnelles de différentes catégories d'acteurs. Or, et on le sait très bien, le temps politique et le temps de la réforme ne sont pas les mêmes.

Et souvent, souvent, les alternances politiques effacent les actions antérieures, induisant le sentiment que les réformes se succèdent sans avoir eu les résultats escomptés. D'où l'importance, ça a été rappelé par un collègue, d'où l'importance de sanctuariser la transformation éducative en l'éloignant des alternances politiques.

Passons maintenant à l'opportunité, à la pertinence d'une transformation éducative et aux spécificités propres à chacun de nos pays.

Cette opportunité et cette pertinence dépendent d'abord de l'étape de développement du système éducatif dans sa globalité, de ses capacités, de ses ressources disponibles pour se réformer et donc du temps nécessaire pour produire le changement. Globalement, et très schématiquement, nos pays se trouvent à des étapes différentes de leur système éducatif et

nécessitent des réformes qui en tiennent compte. Certains pays sont en phase de généralisation de l'éducation.

Dans ce cas, les réformes portent alors avant tout sur les entrants du système pour améliorer l'accès, les infrastructures, la formation des enseignants. D'autres ont dépassé ce stade et sont en mesure de viser la qualité des apprentissages. Les réformes mettent en conséquence l'accent sur les processus et les procédures d'enseignement et d'apprentissage.

Enfin d'autres pensent promouvoir un nouveau projet social et les réformes cherchent une transformation profonde de l'école face aux mutations de la société. Bien entendu, tout cela est schématique et dans la réalité des choses, toutes ces étapes sont en interaction. Comme il est également montré qu'au sein d'un même pays, des contextes et des territoires sont à des étapes de développement différentes et nécessitent des réformes et des approches de nature différente.

Passons maintenant à une compréhension commune. Comment construire une compréhension commune du changement ? Comment créer une vision intégrée de la transformation éducative ? Parce qu'une transformation, qu'on le veuille ou non, elle bouscule nécessairement des habitudes, elle bouscule des positions bien installées. Dans ce sens, l'une des conditions de réussite est que le changement escompté soit partagé par l'ensemble des intervenants de l'établissement éducatif et de formation aux plus hautes sphères de la décision politique et éducative, en passant par les différents niveaux administratifs.

Le but est de s'assurer que la réforme est le fruit d'une collaboration et non d'une injonction et non d'une décision. La réforme ne se concrétisera que si le milieu éducatif se l'approprie et la met en œuvre. Ceci est une condition absolument nécessaire.

Cinq éléments principaux devraient être largement partagés pour cette compréhension commune de la transformation. D'abord, les objectifs de la réforme, leur justification, leur légitimité et leur pertinence. Deuxièmement, quelles sont les mesures et les décisions nécessaires à leur mise en œuvre dans une approche intégrée concernant la gouvernance, le pilotage, les curricula, les ressources.

Troisièmement, la prise en compte des possibilités réelles d'action des personnels enseignants et administratifs en renforçant leur motivation et leurs capacités. Quatrièmement, le financement qui est l'un des aspects importants de toute transformation car il conditionne en

partie le bon fonctionnement du processus. Et enfin, et c'est essentiel, un système d'information en termes d'indicateurs fiables pour piloter, étape par étape, le processus, en évaluer les effets et le réguler.

Et il faut reconnaître que transformer implique de l'incertitude et du risque et que le propre de toute administration est de refuser « l'aventure ». En cela, partager la vision et les finalités revêt une importance capitale.

Abordons maintenant la question du contexte social et politique. Comment créer un contexte social et politique favorable ? Parce que toute transformation ne peut se produire que dans un contexte politique et social favorable. Parce que réformer ou transformer un système éducatif est une opération éminemment politique et non pas sectorielle. Ce n'est pas une politique sectorielle qui va transformer un système éducatif. C'est une décision politique, ce qui nécessite l'engagement de l'État pour créer un contexte social et politique favorable et faire émerger une large adhésion à ses objectifs. Un collègue a parlé de la nécessité de mettre en place un récit mobilisateur, car l'éducation est plus qu'une politique, c'est un projet de société.

C'est donc à travers l'avenir du pays que doit être appréhendé le système éducatif. Que celui-ci ne peut être restreint à des questions sectorielles, aussi importantes soient-elles. Toujours dans le cadre de ce contexte politique et social favorable, il est important de souligner que l'appui et le soutien de la représentation syndicale des enseignants est essentiel. Et leur mobilisation pour la réussite de la réforme est souhaitée, parce qu'il s'agit également de la valorisation du métier d'enseignant et de son prestige social. La dimension politique concernera donc également la capacité de négocier. Le leadership, c'est aussi cela, le leadership politique, c'est aussi la capacité de négocier et de convaincre les organisations syndicales de la justesse et de la légitimité de la transformation et de s'y engager.

La transformation induit un processus complexe de plusieurs pôles et types d'intervenants, impliquant différents acteurs à différents niveaux. Et parce que l'éducation et la formation sont aujourd'hui une responsabilité partagée, au centre des priorités et des préoccupations d'une nation, la participation accrue des familles, de la société civile, des entreprises, des associations professionnelles, des collectivités territoriales, des différents départements ministériels, ne peut que renforcer l'équité, la qualité et la pertinence de l'éducation. Donc la mobilisation d'une forte volonté politique, un soutien et une participation large de l'administration de la société, une conduite mixte du changement ou de la transformation, alliant le top-down et le bottom-

up, un financement efficace, tout cela suppose et nécessite une mobilisation nationale pérenne qui s'inscrit dans une stratégie de changement qui impacte positivement et durablement les apprentissages et la formation.

Alors quelles perspectives pour l'avenir et quels sont nos défis communs ? Les défis d'avenir, ceux dont j'ai parlé, l'intelligence artificielle, l'éducation 4.0, le changement climatique, etc. Ces défis d'avenir nécessitent des perspectives plus globales pour réformer les systèmes éducatifs, partant de l'importance et du caractère prioritaire des enjeux qui se posent au monde dans lequel seront les élèves de demain. Ces défis nous obligent à repenser nos systèmes éducatifs et la façon dont on doit apprendre.

Il s'agit de mettre l'accent sur les compétences transversales, d'améliorer les résultats des élèves en termes d'équité, de renforcer la qualité de l'enseignement par la formation des enseignants et des chefs d'établissement, d'améliorer les stratégies de gouvernance et de financement, adopter une stratégie systémique dans la mise en œuvre des réformes qui accorde une place incontournable à l'engagement des acteurs et aux spécificités locales. Les systèmes éducatifs et de formation les plus évolués au niveau international se projettent même, à l'horizon 2040-2050, au-delà de la forme scolaire et académique, se concevant en tant que réseau d'enseignement, d'apprentissage et d'éducation en divers lieux et espaces, pas nécessairement la forme scolaire et éducative. Un réseau de larges opportunités pour apprendre, former, éduquer, inclusif, diversifiant l'offre d'éducation et qui développe chez les jeunes de larges compétences d'adaptation.

Notre continent, dans sa diversité, fait face à d'importants enjeux économiques, sociaux et culturels. La jeunesse africaine, avec un poids démographique certain (il est à rappeler ici que les moins de 25 ans représenteront 40% de la population de l'Afrique en 2030, c'est-à-dire la population en âge de scolarisation représentera 40% de la population africaine), cette jeunesse peut constituer un formidable levier de développement si le capital humain qu'elle constitue est suffisamment valorisé.

Cependant, nos systèmes éducatifs produisent actuellement une trop grande variabilité de résultats, source d'inégalités et d'inéquité. L'inéquité, c'est-à-dire la qualité réservée à certains, l'inéquité entre les territoires, entre les classes sociales, entre les écoles elles-mêmes, et conjointement des acteurs de terrain qui se trouvent confrontés à des difficultés et des problèmes auxquels ils n'ont pas été préparés, ils n'ont pas été formés. L'insécurité, les

problèmes sociaux et psychologiques, le manque d'attention et la démotivation des élèves, tous ces problèmes, on demande à l'enseignant et à l'administration pédagogique de les prendre en charge, ils n'ont pas été formés pour cela.

Et donc, les fractures éducatives entre des élites et des laissés-pour-compte sont, dans nos pays africains, de plus en plus durement ressenties et sont de mauvais présages si on ne s'y attaque pas durablement. Il semble illusoire de vouloir la réduire, réduire cette fracture, en prescrivant et en appliquant des solutions globales toutes faites. Au contraire, il s'agira de penser le système comme une organisation dont la responsabilité est collective.

Responsabilité collective, où les décisions sont prises au niveau le plus local, le moins centralisé possible, et où l'autorité est fondée sur la compétence et non la simple structure hiérarchique top-down. Une organisation qui mobilise les leaderships à tous les niveaux pour répondre aux besoins locaux et à la diversité des résultats, pour assumer une responsabilité collective, pour soutenir et intégrer les efforts en cohérence avec des priorités qui deviennent de plus en plus importantes, de plus en plus larges, de plus en plus audacieuses. C'est toute l'importance des instances et conseils éducatifs, les nôtres, dont le statut particulier est d'instance de bonne gouvernance, d'évaluation et de proposition à une certaine distance de la décision politique, plus ou moins grande, mais toujours indépendante.

Cette situation confère à ces instances le rôle crucial de sentinelle, de vigie, de lanceur d'alerte. Mais c'est un rôle ô combien ingrat lorsque l'alerte n'est pas suffisamment entendue ou pas du tout. Nous avons malheureusement ce rôle d'analyser, de proposer, d'émettre des alertes, mais notre position fait en sorte que parfois, nos alertes ne sont pas suffisamment entendues.

Donc le partage d'expérience entre nos instances revêt aujourd'hui une grande importance. Cette conférence a montré le degré de maturité et de professionnalisme que nous avons tous atteints, ce qui ouvre la voie à une concertation plus poussée, une concertation institutionnalisée sur des questions primordiales de la transformation éducative, sur l'intelligence artificielle et l'éducation 4.0, sur l'assurance qualité, sur la formation des enseignants, sur l'université, la recherche scientifique et la sécurité alimentaire, sur l'intégration de la formation générale, de la formation professionnelle, sur l'apprentissage tout au long de la vie, sur la nécessité de doter les systèmes de référentiels de compétences claires et harmonisés pour renforcer la cohérence et la qualité des parcours de formation, sur

l'harmonisation des standards à travers le cadre africain des qualifications. Ces questions et bien d'autres devraient être débattues dans ce cadre à trouver, à réfléchir, qui regroupe ces conseils consultatifs d'éducation à travers l'Afrique. Ça a été, pour moi personnellement et je suis sûr que pour nous tous, deux journées extrêmement riches qui ont montré nos potentialités, nos difficultés, mais surtout notre volonté d'agir ensemble.

Merci de votre attention ».

**Table ronde en marge de la Conférence africaine :
Coopération africaine en éducation-formation,
prospection de voies de coopération**



En marge de la Conférence africaine sur « **Les systèmes éducatifs en Afrique : dynamiques de transformation** », une table ronde à huis clos s'est tenue le jeudi 13 novembre 2025, réunissant les présidents et représentants des Conseils et institutions éducatives africaines ayant pris part à la Conférence.

Cette rencontre visait à prolonger les échanges scientifiques et institutionnels de la Conférence par une réflexion stratégique et opérationnelle sur les perspectives de coopération africaine en matière d'éducation, de formation et de recherche scientifique. Elle s'inscrivait dans une démarche de concertation entre pairs, orientée vers l'identification de mécanismes concrets de collaboration et d'institutionnalisation des relations entre les instances participantes.

À l'issue de ces échanges, les participants ont exprimé leur volonté commune de renforcer la concertation, favoriser le partage d'expériences et mieux coordonner les actions en matière de politiques éducatives à l'échelle du continent. Dans ce cadre, une déclaration d'intention a été élaborée de manière participative, traduisant cet engagement collectif.

Le compte rendu de la table ronde et le texte de la déclaration d'intention figurent ci-dessous.

Compte rendu de la table ronde

Date	Jeudi 13 novembre 2025 – 15h à 19h
Ordre du jour	Prospection de voies de coopération en éducation-formation entre présidents-es et représentants-es des institutions participant à la Conférence africaine
Modérateurs	Fouad Chafiqi , Secrétaire général, Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique Amina Lemrini El Ouahabi , Présidente de la Commission permanente des curricula, programmes, formations et outils didactiques

Présents : CSEFRS

Rahma Bourqia, Présidente du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique ;
Hicham Ait Mansour, Directeur de l'Instance Nationale d'Évaluation auprès du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique
Leila El Khamlichi, Cheffe de projet ;
Widad Hablatou, Chargée de la coordination et du suivi auprès du Secrétariat général ;
Noura EL ASSRI, Chargée du partenariat et de la coopération internationale ;
Ayoub HAMINI, Chargé du partenariat et de la coopération internationale.

Présents : Invités

1. **Salisu Shehu**, Secrétaire exécutif, Conseil Nigérian pour la Recherche et le Développement en Éducation, **Nigéria**
2. **Noel Ahonagnon Gbaguidi**, Président, Conseil National de l'Éducation, **Bénin**
3. **Moussiliou Moustapha**, Membre du Collège, Conseiller, Commission Qualité et Règlementation, Conseil National de l'Éducation, **Bénin**
4. **Brahim Vall Mohamed Lemine**, Président, Haut Conseil de l'Éducation, **Mauritanie**
5. **Ambumulire Nellie Phiri**, Présidente, Conseil National de l'Enseignement Supérieur, **Malawi** (distanciel)
6. **Edward Kadozi**, Directeur général, Conseil National de l'Enseignement Supérieur, **Rwanda**
7. **Charles D. Kihampa**, Secrétaire exécutif, Commission Tanzanienne pour les Universités, **Tanzanie**
8. **Jean-Christophe Moundjigui**, Secrétaire permanent, Conseil National de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche, **Gabon**
9. **Stephen Ambe Mforteh**, Chef du Centre National de l'Éducation, **Cameroun**
10. **Samuel Paré**, Secrétaire général, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, pour le Haut Conseil National de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, **Burkina Faso**
11. **Alioune Badara Niane**, Chef de Division, Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, **Sénégal**
12. **Léonidas Ndayizeye**, Secrétaire exécutif permanent, Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur, **Burundi**

13. **Ahmed Jinapor Abdulai**, Directeur général, Commission de l'Enseignement Supérieur, Ghana
 14. **Vafi Doumbia**, Directeur général de l'Enseignement Supérieur, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, pour le Conseil Consultatif de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Côte d'Ivoire
 15. **Ngarmadjal Gami**, Secrétaire exécutif, Comité National pour l'Éducation et la Formation en liaison avec l'Emploi, Tchad
 16. **Souef Kazouine**, Directeur général de l'alphabétisation et de la promotion des langues, Ministère de l'Éducation Nationale, pour le Groupe Local des Partenaires de l'Éducation, Union des Comores
 17. **Augustin Nombo**, Directeur général, Institut National de Recherche et d'Action Pédagogiques, Congo-Brazzaville
 18. **Issa Abdou Moumoula**, Membre, Académie Nationale des Sciences, des Arts et des Lettres, Burkina Faso
 19. **Eugène Uwimana**, Chef de Programme, Conseil de l'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnels, Rwanda
- Absent** **Ahmed Jinapor Abdulai** : Directeur général, Commission de l'enseignement supérieur, Ghana (Il a quitté après la Conférence)

Ce compte rendu vise à restituer les échanges, à en dégager les convergences stratégiques et à formaliser les perspectives de coopération institutionnelle issues de la table ronde.

Échanges sur les différents points de l'ordre du jour :

✓ **Ouverture :**

- Au début de la table ronde, M. le Secrétaire Général a souligné que cette réunion se tient à huis clos entre les présidents et représentants des institutions éducatives africaines participant à la Conférence, ce qui permettrait de stimuler la réflexion collective et commune sur les perspectives de coopération à l'avenir.
 - Afin d'institutionnaliser la coopération future, M. Chafiqi a proposé, à l'issue de la table ronde, d'approuver une déclaration d'intention définissant les mécanismes de coopération.
 - Pour sa part, Mme Amina Lemrini El Ouahabi a présenté les conclusions des différentes interventions de la Conférence autour de quatre axes principaux : préoccupations partagées ; valeurs partagées ; besoins collectifs exprimés et enfin l'avenir des systèmes éducatifs africains.
 - À la fin de son intervention, Mme Lemrini El Ouahabi s'est interrogée sur la manière de mettre en œuvre les objectifs communs et d'activer les outils de suivi à court et long terme.
- **M. Brahim Vall Mohamed Lemine, Mauritanie**
 - M. Mohamed Lemine a félicité le Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique pour la réussite de la Conférence africaine, souhaitant que la dynamique de collaboration entre les institutions éducatives africaines se poursuive de manière encore plus intense.

- Il a salué le partenariat exemplaire qui unit le Haut Conseil de l'Éducation et le Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique, soulignant que l'Instance mauritanienne avait largement bénéficiée de l'expérience marocaine.

- Il a appelé à faire le point sur l'état d'avancement des systèmes éducatifs africains et identifier les défis communs, en particulier à l'ère de l'intelligence artificielle, afin que nous puissions travailler ensemble et inscrire la réforme dans le cadre d'un engagement politique au sein des pays africains respectifs.

- Il a insisté sur l'importance de passer rapidement du diagnostic à l'exécution, en définissant une feuille de route claire, accompagnée d'un mécanisme de suivi.

- **M. Augustin Nombo, Congo-Brazzaville**

- M. Nombo a signalé que le système éducatif au Congo-Brazzaville connaît une forte dichotomie entre les différents secteurs de l'enseignement, soulignant la nécessité d'unifier les départements de l'éducation afin d'assurer une meilleure cohérence et efficacité du système.

- Il a appelé le Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique à soutenir et à accompagner le Congo-Brazzaville dans la mise en place d'une structure similaire solide.

- Il a souligné que les prochaines élections en Congo-Brazzaville seront l'occasion de plaider en faveur de la création d'un Haut Conseil de l'Éducation.

- **M. Jean-Christophe Moundjigui, Gabon**

- M. Moundjigui a rappelé que la transformation du système constitue un problème clairement identifié, ce qui nécessite de définir de manière précise les axes de développement à partir de ce diagnostic.

- Il a souligné que toute transformation doit reposer sur une base solide pour être viable et qu'elle nécessite un soutien externe, qu'il provienne de l'Union africaine ou d'un pays partenaire.

- Il a proposé de réfléchir à la création d'un groupement d'institutions régionales, notamment des Conseils supérieurs, avec l'établissement d'un mécanisme de suivi et de mise en œuvre.

- Il a recommandé de plaider en faveur de la création d'un Conseil supérieur ou national d'éducation dans tous les pays africains, placé sous tutelle du Chef de l'État.

- **M. Edward Kadozi, Rwanda**

- M. Kadozi a mis en exergue le système d'accréditation en Rwanda, ainsi que la mobilité des étudiants, appelant à effectuer des visites de travail afin de partager les expériences entre les pays africains, notamment dans le contexte des transformations que connaissent les systèmes éducatifs à l'ère de l'intelligence artificielle.

- Il a insisté sur la nécessité d'une meilleure circulation de l'information via les institutions africaines pour soutenir la transformation éducative.

- Il a appelé à la création d'une structure continentale dédiée au partage d'informations et de bonnes pratiques, afin de renforcer la coopération et l'harmonisation des systèmes éducatifs.

- **Mme Ambumulire Nellie Phiri, Malawi (en distanciel)**

- Elle a insisté sur la collaboration comme moyen d'action, et sur la nécessité d'harmoniser les systèmes internes pour gérer efficacement les données des étudiants et les informations d'accréditation.

- Elle a relevé le manque d'experts nationaux pour les revues par les pairs, en citant l'exemple du Malawi, et a suggéré de créer un référentiel d'expertise à l'échelle continentale ou régionale pour soutenir ces revues.

- Elle a identifié les défis de reconnaissances des qualifications, notamment, la difficulté de communication entre l'Afrique australe anglophone et l'Afrique francophone, et le manque de réactivité et d'échange d'information retardant la reconnaissance des qualifications des étudiants.

- Elle a exprimé son appréciation et ses remerciements pour l'opportunité de participer à la conférence africaine.

- **M. Salisu Shehu, Nigéria**

- Il a recommandé de mettre en place un cadre structuré de coopération et de collaboration entre les pays africains.

- Il a indiqué que les nations les plus fortes et fiables doivent jouer un rôle de leadership, en accompagnant les autres dans leurs efforts de développement.

- Il a insisté sur la nécessité de soutenir, partager et transférer l'expérience ainsi que l'expertise entre les pays du continent.

- Il a rappelé que l'objectif principal de la coopération doit être de répondre aux questions d'intérêt commun.

- **M. Alioune Badara Niane, Sénégal**

- M. Niane a précisé que la coopération doit être conduite prioritairement de manière horizontale, entre les différents acteurs africains, afin de garantir un développement partagé et équilibré.

- Il a souligné que le principal défi lié à la transformation des sociétés n'est pas d'ordre technique, mais réside dans le portage institutionnel et politique, qui conditionne la réussite de tout processus réformateur.

- Il a insisté sur la nécessité de sensibiliser les autorités politiques nationales aux enjeux identifiés et aux propositions formulées, afin d'assurer la mise en œuvre effective des stratégies.

- Il a rappelé qu'une déclaration d'intention restait insuffisante et qu'il était nécessaire de mettre en place un cadre juridique et donner une suite réelle et concrète à cette initiative.

- **M. Ngarmadjal Gami, Tchad**

- M. Gami a souligné que la restitution présentée par Mme_Lemrini El Ouahabi répondait pleinement aux exigences communes, affirmant que la transformation des systèmes éducatifs africains ne pourrait se faire qu'à travers des institutions solides.

- Il a souligné l'importance de mettre en place une structure permettant d'accompagner la transformation des systèmes éducatifs en Afrique, en clôturant la conférence par une déclaration d'intention incarnant la coopération Sud-Sud.

- **M. Léonidas Ndayizeye, Burundi**

- M. Léonidas a remercié le Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique d'avoir permis le dialogue et le partage d'expériences entre les institutions éducatives africaines, soulignant les progrès réalisés par le Maroc dans le domaine de l'éducation.

- Le représentant de la Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur du Burundi a proposé au Maroc de prendre le lead et d'élaborer une feuille de route qui fera l'objet d'un consensus.

- **M. Samuel Paré, Burkina Faso**

- M. Paré a reconnu que des progrès avaient été réalisés, mais a également souligné qu'il existait des difficultés qui devaient être identifiées afin de parvenir à une transformation des systèmes éducatifs en Afrique.

- Il a proposé au Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique du Maroc de créer une plateforme pour encadrer l'initiative, qui constituerait une force de proposition capable de renforcer les expériences et mutualiser les bonnes pratiques.

- **M. Issa Abdou Moumoula, Burkina Faso**

- M. Moumoula a souligné la nécessité d'aborder les systèmes éducatifs africains en fonction du contexte propre à chacun d'entre eux, tout en identifiant les facteurs de transformation qui les caractérisent.

- Selon M. Moumoula, l'un des points forts de cette conférence est qu'il a permis de définir les contours d'une coopération bilatérale entre les institutions présentes, dans la perspective de l'élaboration d'un cadre de travail commun, à travers l'adoption d'une déclaration d'intention qui sera suivie de la mise en place d'une structure institutionnelle.

- **M. Vafi Doumbia, Côte d'Ivoire**

- M. Doumbia a remercié et félicité le Maroc pour avoir organisé avec succès la Conférence africaine. Il a également souligné l'importance d'identifier et harmoniser les systèmes éducatifs africains avec les évolutions en cours.

- Il a souligné l'importance de partager l'expérience du Maroc avec les pays africains afin qu'ils puissent créer des conseils consultatifs.

- **M. Noel Ahonagnon Gbaguidi, Bénin**

- M. Gbaguidi a déclaré que la déclaration d'intention constituait une première étape qui ouvrirait la voie à la création d'un réseau africain permettant de travailler ensemble selon un agenda défini. Il a également souligné la nécessité d'avoir un leader pour diriger cette initiative.

- **M. Charles D. Kihampa, Tanzanie**

- M. Kihampa a souligné que les systèmes éducatifs africains sont confrontés à de nombreux défis, ce qui nécessite la mise en place d'un cadre juridique de coopération et de collaboration permettant de tirer parti des législations de chaque pays, en acceptant les différences entre les systèmes éducatifs et en instaurant une sorte de réconciliation franco-anglophone.

Récapitulatif après le tour de table

- **M. Fouad Chafiqi, SG du CSEFRS**

- En résumé, M. le Secrétaire général a noté que la coopération avait été vivement saluée par tous, soulignant que cette conférence africaine avait permis une collaboration et une coordination bilatérales en vue de la mise au point d'un format de coopération multilatérale dans le cadre d'un Réseau africain.

- Sur la base des interventions des participants, M. Chafiqi a défini trois scénarios possibles :

- **Scénario n° 1** : Approuver la déclaration d'intention faisant référence au projet de création d'un réseau africain ;
- **Scénario n° 2** : Constituer un comité de suivi pour la prochaine rencontre en vue de la préparation d'une plateforme de coopération ;
- **Scénario n° 3** : Coordonner l'initiative par le Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique du Maroc et laisser le temps à chaque État afin de voir sa législation.

- **Mme Amina Lemrini El Ouahabi**

- Mme Lemrini El Ouahabi a présenté des expériences réussies des Réseaux africains, auxquels le Maroc participe activement, tels que le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication et le Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme.

- Elle a appelé à l'adoption d'une déclaration d'intention solennelle, entant qu'acte de volonté commune, tout en travaillant à la mise en place de mécanismes de suivi en vue de la création du Réseau africain des Conseils d'éducation et institutions similaires.

- ✓ **Mme la Présidente du CSEFRS**

- Mme la Présidente a remercié les participants et souligné que le processus commence par l'identification d'un objectif commun, à savoir la transformation des systèmes éducatifs, appelant à une action commune pour relever ensemble les défis identifiés.

- Elle a noté l'existence d'un consensus fort sur la collaboration et une déclaration d'intention clairement exprimée par tous.
- Elle a mis en avant la volonté générale de partager les expériences réussies et les défis afin de progresser collectivement.
- Elle a indiqué que la réunion a permis de transformer la déclaration d'intention en perspective d'action concrète, ce qui constitue un exploit dans le processus.
- Elle a proposé d'inclure le projet de création du Réseau africain dans la déclaration d'intention.
- Elle a appelé à la coordination et à la collaboration afin de faciliter le travail et assurer le succès de l'initiative.
- Mme Bourqia a conclu en exprimant la volonté du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique de mener cette initiative.

✓ **M. Brahim Vall Mohamed Lemine**

- Le Président du Haut Conseil de l'Éducation de la Mauritanie a félicité, en son nom propre et au nom des participants à la Conférence africaine, le Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique du Maroc pour l'organisation de cette importante rencontre africaine, affirmant leur engagement à poursuivre le travail commun en faveur de l'éducation en Afrique.

Principales conclusions :

- Approbation d'une déclaration d'intention par les participants, telle que lue et modifiée séance tenante, pour formaliser leurs engagements de coopération et servir de base à un futur cadre d'action.
- Cette déclaration sera traduite en arabe et en anglais et sera partagée avec tous les participants à la table ronde.
- Accord sur le projet de création d'un Réseau africain des Conseils d'éducation et institutions similaires ;
- Le Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique a été identifié comme un acteur pivot dans la structuration de cette dynamique, en raison de son expérience institutionnelle et de son positionnement en tant qu'instance consultative indépendante.

Déclaration d'intention

Nous, participants, représentants de nos institutions à la Conférence Africaine sur le thème « **Les systèmes éducatifs en Afrique : dynamiques de transformation** » tenue à Rabat, les **12 et 13 novembre 2025**, à l'invitation du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique du Royaume du Maroc :

- **Conscients** que la transformation des systèmes éducatifs en Afrique constitue un impératif stratégique dans un contexte marqué par l'augmentation des besoins éducatifs pour accompagner les mutations sociales, culturelles, économiques et technologiques ;
- **Soulignons** la nécessité de promouvoir une coopération ambitieuse fondée sur le partage d'expériences et de bonnes pratiques ;
- **Partageons** la volonté de donner suite à cette Conférence pour faire face aux préoccupations communes portant sur le rôle des institutions nationales de l'éducation, existantes ou à venir, dans la transformation et le développement des systèmes éducatifs du continent ;
- **Exprimons** notre engagement à explorer collectivement les formes possibles de collaboration à poursuivre à l'issue de la conférence, pour la création d'un réseau africain des institutions concernées ;
- **Invitons**, à cet effet, la Présidente du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique du Royaume du Maroc, à faciliter la circulation de l'information et la coordination en vue de la préparation d'une plateforme d'échanges.

Rabat, Maroc
13 novembre 2025

Annexes

Programme de la conférence

Mercredi 12 novembre 2025

09:00 – 09:15 / Allocution d'ouverture

Rahma Bourqia, Présidente du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique

09.15 – 10.15 / Session inaugurale

Mohamed Arrouchi, Ambassadeur de Sa Majesté le Roi, Représentant permanent auprès de l'Union africaine Secteurs éducatifs en Afrique : à la croisée des chemins, entre transformations et défis

Najat Maalla M'jid, Représentante spéciale du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Fouad Chafiqi, Secrétaire général, Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique

Hicham Ait Mansour, Directeur de l'Instance Nationale d'Évaluation auprès du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique Pause-café / Photo de groupe

10.30 – 12.45 / Session 1 « L'éducation en Afrique face à ses défis : contribution des Conseils consultatifs et institutions éducatives »

Modérateur : Hamid Bouchikhi, Membre du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique (Maroc)

Les réformes du système éducatif nigérian et le rôle du NERDC en tant que Think-Tank national
Salisu Shehu, Secrétaire exécutif, Conseil Nigérian pour la Recherche et le Développement en Éducation, Nigéria

Renforcement des performances du secteur de l'éducation au Bénin : le rôle du CNE
Noel Ahonagnon Gbaguidi, Président, Conseil National de l'Éducation, Bénin

Les réformes du système éducatif béninois : avancées et perspectives 2027
Moussiliou Moustapha, Membre du Collège, Conseiller, Commission Qualité et Réglementation, Conseil National de l'Éducation, Bénin

Les réformes de l'éducation en Mauritanie
Brahim Vall Mohamed Lemine, Président, Haut Conseil de l'Éducation, Mauritanie

La transformation du Malawi par l'enseignement supérieur : analyses et perspectives du NCHE
Ambumulire Nellie Phiri, Présidente, Conseil National de l'Enseignement Supérieur, Malawi

L'état de l'enseignement supérieur et les orientations futures au Rwanda
Edward Kadozi, Directeur général, Conseil National de l'Enseignement Supérieur, Rwanda

La contribution des instances nationales de régulation de l'enseignement supérieur à la transformation des systèmes éducatifs
Charles D. Kihampa, Secrétaire exécutif, Commission Tanzanienne pour les Universités, Tanzanie

Dynamiques de transformation des systèmes éducatifs en Afrique – Focus Gabon
Jean-Christophe Moundjigui, Secrétaire permanent, Conseil National de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche, Gabon

12h45 – 13h30 / Discussion et échanges

15.00 – 16.15 / Session 2 : État des réformes & dynamiques de transformation

Modérateur : Jamal Belahrach, Membre du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique (Maroc)

La réforme de l'éducation au Cameroun : enjeux et défis
Stephen Ambe Mforteh, Chef de centre, Centre national de l'éducation, Cameroun

Enseignement supérieur au Burkina Faso : rôle de la carte universitaire pour une éducation de qualité

Samuel Paré, Secrétaire général, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, pour le Haut Conseil national de la Recherche scientifique et de l'innovation, Burkina Faso

Le rôle de la CNES dans la transformation de l'éducation au Burundi
Léonidas Ndayizeye, Secrétaire exécutif permanent, Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur, Burundi

Régulation de l'éducation au Ghana : la loi et l'assurance qualité
Ahmed Jinapor Abdulai, Directeur Général, Commission de l'Enseignement Supérieur, Ghana

Enseignement supérieur et recherche scientifique en Côte d'Ivoire : Défis et stratégies de transformation

Vafi Doumbia, Directeur Général de l'Enseignement Supérieur, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, pour le Conseil consultatif de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Côte d'Ivoire

16.15 – 17.00 / Discussion et échanges

17.00 / Fin des travaux de la première journée

Jeudi 13 novembre 2025

09.30 – 10.45 / Session 3 : Des spécificités locales aux défis du futur

Modérateur : Dalila Berrada, Membre du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique (Maroc)

Évolution du système éducatif au Tchad,

Ngarmadjal Gami, Secrétaire exécutif, Comité National pour l'Éducation et la Formation en Liaison avec l'Emploi, Tchad

L'expérience comorienne dans la transformation éducative à l'horizon 2030
Souef Kazouine, Directeur général de l'alphabétisation et de la promotion des langues, Ministère de l'Éducation nationale, pour le Groupe Local des Partenaires de l'Éducation, Union des Comores

L'Institut National de Recherche et d'Action Pédagogiques au cœur du système éducatif congolais

Augustin Nombo, Directeur général, Institut National de Recherche et d'Action Pédagogiques, Congo Brazzaville

L'Académie Nationale des Sciences, Arts et Lettres au service du développement du Burkina Faso

Issa Abdou Moumoula, Membre, Académie Nationale des Sciences, des Arts et des Lettres, Burkina Faso

L'éducation et la formation techniques et professionnelles et l'avenir du travail
Eugène Uwimana, Chef de programme, Conseil de l'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnel, Rwanda

10.45 – 11.30 / Discussions et échanges

11.30 – 12.00 / Conclusions et recommandations

Rapporteur général : *Mohamed Amine Sbihi, Membre, Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique (Maroc)*

12.00 – 12.15 / Allocution de clôture

17.00 / Fin des travaux de la Conférence.

Déclaration d'intention en arabe

نحن، ممثلو مؤسساتنا، المشاركون في الندوة الإفريقية المنعقدة بالرباط، يومي 12 و 13 نوفمبر 2025، في موضوع: "منظومات التربية والتكوين في إفريقيا: ديناميات التحول"، بدعوة من المجلس الأعلى للتربية والتكوين والبحث العلمي بالمملكة المغربية:

وعيا منا بأن تحوّل المنظومات التربوية في إفريقيا، يُعدّ ضرورةً استراتيجية في سياق مطبوع بتنامي الحاجات التربوية، وذلك، من أجل مواكبة التحوّلات الاجتماعية، والثقافية، والاقتصادية، والتكنولوجية؛

وحثا على تشجيع تعاون طموح قائم على تبادل التجارب والممارسات الجيدة؛

وتقاسما لنفس الإرادة في متابعة مخرجات هذه الندوة، بهدف مواجهة الانشغالات المشتركة المرتبطة بدور الهيئات الوطنية القائمة، أو تلك التي سوف يتم احداثها في تحول وتطوير المنظومات التربوية على صعيد القارة؛

وإعرابا عن التزامنا بالاستكشاف الجماعي للصيغ الممكنة للتعاون المشترك، المزمع مواصلته بعد هذه الندوة، من أجل إحداث شبكة إفريقية للهيئات المعنية؛

فإننا ندعو، لهذا الغرض، رئيسة المجلس الأعلى للتربية والتكوين والبحث العلمي بالمملكة المغربية، إلى تيسير تداول المعلومات، والتنسيق من أجل إعداد أرضية للتبادل.

الرباط، المغرب
13 نونبر 2025

Déclaration d'intention en anglais

We, the participants, representing our institutions at the African Conference on the theme "**Education Systems in Africa: Dynamics of Transformation**", held in Rabat on **November 12–13, 2025**, upon the invitation of the Higher Council for Education, Training and Scientific Research of the Kingdom of Morocco;

- **Aware** that transforming educational systems in Africa constitutes a strategic imperative in a context of increasing educational needs to support social, cultural, economic, and technological changes;
- **Emphasize** the importance of promoting ambitious cooperation based on the sharing of experiences and good practices;
- **Share** the will to pursue the outcomes of this Conference to address shared concerns about the role of national education institutions—both existing and forthcoming—in the transformation and development of Africa's education systems;
- **Express** our commitment to collectively explore possible forms of collaboration to be pursued following the Conference, in order to establish an African network of the relevant institutions;
- **Invite** the President of the Higher Council for Education, Training and Scientific Research of the Kingdom of Morocco to facilitate information sharing and coordination toward the development of a platform for exchange.

**Rabat, Morocco
November 13, 2025**